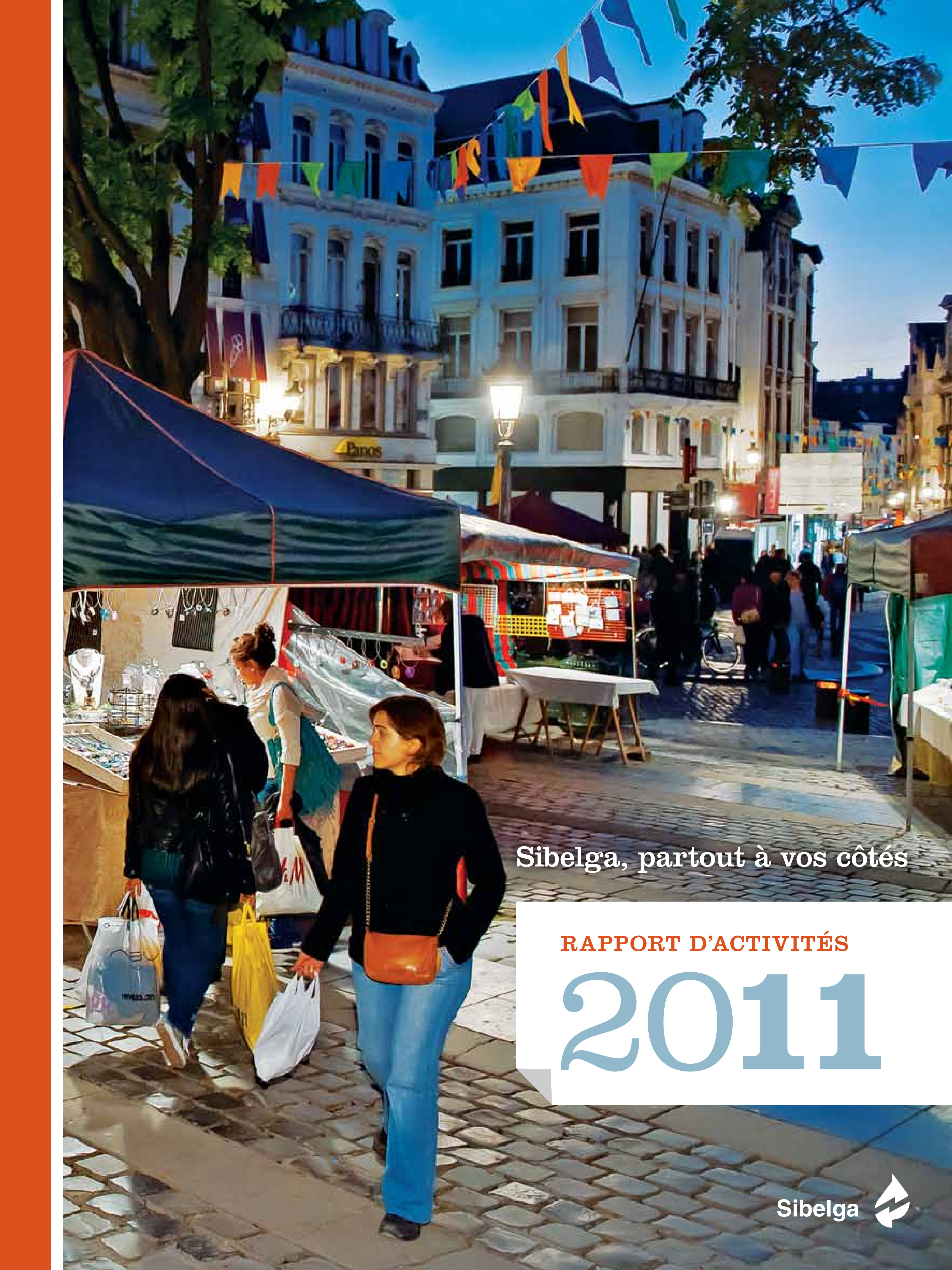

Sibelga, partout à vos côtés
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2011
Sibelga

Sibelga
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2011

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Décider d'un cap. Se préparer à l'inconnu. Voilà l'exercice difficile auquel est soumise Sibelga alors que la crise fait parler d'elle aux quatre coins de l'Europe et que les incertitudes sont nombreuses dans le secteur de l'énergie.

Un peu plus de cinq ans après la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité pour les clients résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale, le modèle de marché se cherche encore. Quels acteurs ? Quelle évolution du cadre légal, national et européen ? Quelles compétences pour l'État et pour les Régions ?

Dans le même temps, l'Union européenne s'est fixé des objectifs très ambitieux : les « 3x20 », ces fameux engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'augmentation de la part des énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Ces enjeux environnementaux s'accompagnent d'enjeux technologiques liés au développement de la production verte, de réseaux et de compteurs intelligents, de véhicules électriques, etc. Autant de technologies dont la maturité est encore loin d'être atteinte.

Pourtant, Sibelga doit dès aujourd'hui faire des choix pour être en mesure de répondre demain aux besoins des consommateurs. Pour réagir au mieux aux changements à venir, elle rassemble ses forces et revoit son organisation dans le sens d'une flexibilité et d'une réactivité accrues. Le tout guidé par la recherche de l'équilibre entre prix et qualité du service, la prudence et l'intérêt commun.

Le Comité directeur

LES MARCHÉS DE BRUXELLES

Lieux de rencontre et de diversité, les marchés attirent une population de plus en plus large en quête d'authenticité et de convivialité. On y va pour le plaisir de découvrir une ambiance, des couleurs et des senteurs inexistantes dans les grandes surfaces et qui nous révèlent le caractère spécifique de nos quartiers.

Avec ce thème, que nous avons retenu pour illustrer notre rapport d'activités, nous voulons montrer que la présence de Sibelga va bien au delà des habitations individuelles ou des entreprises. Elle se manifeste au quotidien, notamment par la fourniture d'énergie aux activités itinérantes et de plein air comme les marchés. Sibelga, entreprise du XXI[e] siècle se veut toujours plus proche des attentes de ses clients. Sibelga est partout, à vos côtés.

Au fil des pages, vous découvrirez les marchés suivants :

01 | Le marché du Châtelain

Place du Châtelain à Ixelles
Le mercredi de 13h à 20h

À l'image de son quartier et de son public, le marché du Châtelain est un marché tendance « bobo ». En plus des produits frais, on y trouve des préparations à emporter ou consommer sur place. C'est un des rares marchés de l'après-midi.

Le soir par beau temps, c'est la fête assurée dans les échoppes et sur les terrasses environnantes.





02 | Le marché aux puces

Place du Jeu de Balle à Bruxelles
Tous les jours de 6h à 14h

Situé au milieu du quartier des Marolles, on y trouve un peu de tout à défaut de véritables antiquités, plutôt réservées au marché du Sablon qui a lieu à proximité les samedis et dimanches matin.

Le terme « fond de grenier » correspond mieux aux objets en tous genres que l'on peut y trouver et qui font le bonheur des nostalgiques du temps passé.

Vêtements de seconde main et objets africains font également partie de l'offre qui attire un public très varié, dont de nombreux touristes à la recherche du "Bruxelles authentique".



03 | La brocante de la place Saint-Lambert

Place Saint-Lambert à Woluwe-Saint-Lambert
Le premier dimanche du mois de 7h30 à 13h30

Bien qu'il soit accessible aux non-professionnels, ce marché a acquis une certaine notoriété grâce à la qualité des produits proposés et à son environnement ouvert et verdoyant.
Quand le soleil inonde la place blanche, on se croirait dans une ville du sud - sauf que les platanes sont ici des marronniers.

Une bonne idée d'excursion pour un dimanche matin ensoleillé.



04 | Les Plaisirs d'hiver

De la Grand-Place au Marché aux Poissons
Tous les jours du 25/11 au 1/01

Le marché de Noël de la ville de Bruxelles est une tradition puisqu'il a fêté sa dixième édition en 2011. Avec ses 250 chalets et ses nombreuses attractions qui sillonnent un parcours de 2 km, il est considéré comme un événement incontournable des fêtes de fin d'année. L'édition de 2011 a connu un nouveau succès de fréquentation avec environ 1,5 millions de visiteurs, Bruxellois et touristes de passage ravis de vivre l'esprit des fêtes dans une ambiance multiculturelle.

MÉTIERS ET MISSIONS

Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité à Bruxelles, Sibelga vise l'excellence de ses services pour l'ensemble de ses clients.

Approvisionner les Bruxellois

Sibelga exploite, entretient et développe son infrastructure pour répondre aux besoins des consommateurs et de leurs fournisseurs d'énergie. (pages 18-23)

Contribuer au bon fonctionnement du marché

Sibelga garantit l'accès à ses réseaux aux différents opérateurs. Elle assure le relevé et le traitement de toutes les informations relatives aux compteurs, aux points de fourniture et aux données de consommation. Elle dialogue avec les consommateurs, les régulateurs, les fournisseurs, les communes… (pages 24-31)

Remplir des missions de service public

Sibelga conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'éclairage public sur les voiries communales. Elle fournit de l'électricité aux consommateurs en difficulté disposant du statut de « client protégé » et aux consommateurs occasionnels sur la voie publique. Elle promeut l'utilisation rationnelle de l'énergie en accompagnant les communes dans leurs investissements. (pages 32-39)





Marché du Châtelain | Ixelles

2011 EN UN COUP D'ŒIL

CHIFFRES CLÉS

Électricité

6 328 km
de réseau d'électricité

683 890
points de fourniture d'électricité

5 086 969 MWh
d'électricité transportée

Gaz naturel

2 893 km
de réseau de gaz naturel

496 495
points de fourniture de gaz naturel

10 479 884 MWh
de gaz naturel transporté

Éclairage public

75 073
luminaires

Personnel

1 067
collaborateurs
(groupe Sibelga - équivalents temps plein)

FAITS MARQUANTS

Février

- Sibelga se voit décerner le **label Top Employer**, qui atteste de ses bonnes pratiques en matière de progression de carrière, de développement personnel, etc. (page 10)

Mars

- Une **révision importante de l'organisation de l'entreprise** est décidée pour le 1er janvier 2012. Toutes les activités de construction des réseaux sont regroupées, tandis que les services chargés de mettre en place les nouvelles technologies numériques de gestion des compteurs et des réseaux sont réorganisés. (page 9)

Avril

- Des premiers travaux grandeur nature ont lieu à Laeken dans le cadre de la préparation du **remplacement** à grande échelle des **branchements électriques les plus anciens de la capitale**. (page 20)
- Les travaux aux **réseaux de distribution place de la Monnaie**, effectués dans le cadre du réaménagement complet de la place, se terminent. Sibelga a assuré le pilotage technique d'une partie de cet important chantier. (page 23)

Août

- **Deux nouvelles ordonnances** modifient l'organisation des marchés bruxellois de l'électricité et du gaz. Parmi les nouvelles dispositions : l'introduction d'un régime d'indemnisation des clients et le transfert de la gestion des primes Énergie de Sibelga à Bruxelles Environnement. (page 11)

Septembre

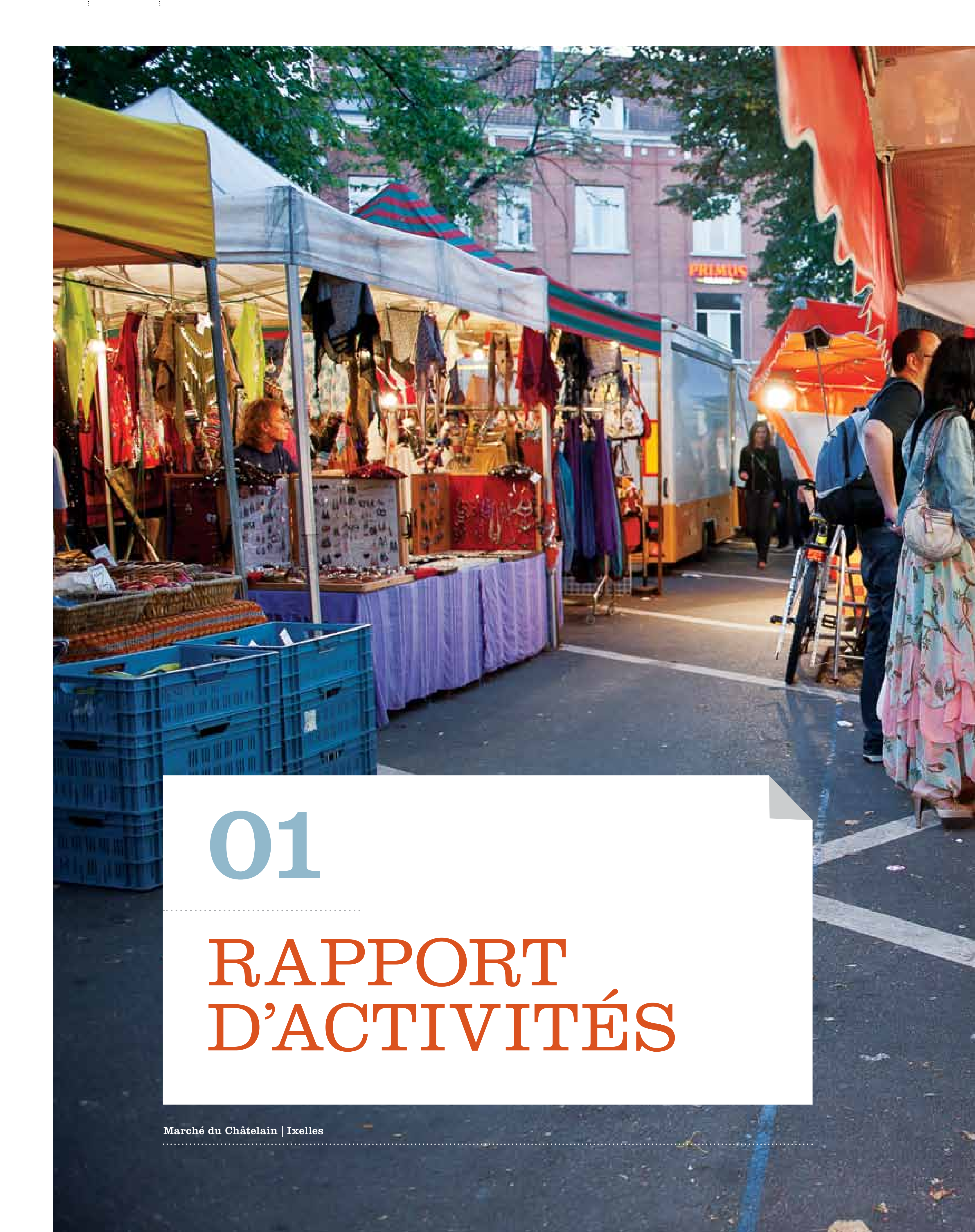
- Le Conseil d'administration décide de **simplifier la structure financière et les statuts de l'entreprise**. Cette décision entrera en vigueur le 1er janvier 2013. (page 17)

Octobre

- **Une enquête de satisfaction** est menée pour la première fois auprès des Bruxellois ayant fait appel aux services payants de Sibelga. Elle indique notamment que des progrès sont à faire en ce qui concerne l'accessibilité et la simplicité, mais que la qualité du travail est appréciée. (page 29)
- Sibelga fournit à Brugel un « **business case** » relatif aux compteurs intelligents dans le cadre de l'évaluation, par le gouvernement régional, de leur mise en place. L'étude comprend une analyse coûts/avantages et une analyse d'impact. (pages 13-14)

Décembre

- Le siège du quai des Usines poursuit sa mue ; la construction d'un **nouveau bâtiment passif** se termine. Il accueille des bureaux et des ateliers. (page 17)
- Le rapatriement des deux dernières applications informatiques d'administration du personnel encore hébergées sur des serveurs du fournisseur historique consacre l'**autonomie informatique** complète de Sibelga. (page 13)



01

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Marché du Châtelain | Ixelles





Marché du Châtelain | Ixelles

Sibelga
ENTREPRISE DU XXIe SIÈCLE

Nouvelle organisation interne pour 2012, nouvelle structure financière et nouveaux statuts pour 2013… Dans un contexte encore mouvant, Sibelga prépare l'avenir avec prudence.

80
tubes de réflexion solaire pour l'éclairage du nouveau bâtiment passif

158
recrutements permanents et temporaires

UN NOUVEAU CADRE ET UNE NOUVELLE ORGANISATION

Le contexte dans lequel évolue Sibelga change en permanence. Depuis les années 90, le secteur a en effet connu de multiples fusions, réorganisations, etc. La libéralisation du marché de l'énergie, conduite par l'Union européenne, constitue bien entendu le dernier changement majeur. Elle est particulièrement avancée en Belgique, où le « découplage » des activités de production d'énergie et d'approvisionnement est déjà une réalité. Dans cette configuration de marché, Sibelga s'est vu confier un nouveau rôle, neutre et central.

Pour autant, la libéralisation est un long processus, qui est loin d'être terminé ou stabilisé. Le Parlement européen a encore adopté en 2009 un ensemble de directives (le troisième « paquet énergie »), pour favoriser la concurrence sur les marchés. Celles-ci ont été transposées en Région de Bruxelles-Capitale le 20 août 2011 par la **modification des ordonnances régissant l'organisation des marchés du gaz et de l'électricité**. Il en résulte notamment une plus grande protection des consommateurs (voir encadré page 11).

Sibelga n'a pas seulement vu son environnement évoluer en 2011 ; son organisation interne a également été revue. Pour affronter au mieux les défis technologiques qui s'annoncent dans les prochaines années, et compte tenu du contexte économique actuel, **les départements techniques ont été revus pour améliorer les performances opérationnelles de Sibelga et pour lui permettre de développer les nouveaux projets qui s'imposent.**





Marché du Châtelain | Ixelles

Dans ce cadre, un nouveau service a été créé pour soutenir l'amélioration continue des départements gérant les réseaux au quotidien ou à plus long terme. En assurant la cohérence de leurs processus, de leurs systèmes applicatifs et de leurs données, il doit aider à améliorer l'efficacité de toute l'entreprise. De plus, les services dédiés aux technologies numériques de gestion des compteurs et des réseaux ont été réorganisés, tandis que les services contribuant aux chantiers en voirie ont été regroupés - des études à la construction en passant par l'éclairage public et les achats.

Aujourd'hui, les quelque mille collaborateurs se répartissent entre 3 départements techniques et 7 départements et services de support :

- Le département **Gestion des réseaux** exploite les infrastructures de distribution, y compris les raccordements aux réseaux de transport d'électricité à haute tension et de gaz à moyenne pression. Il se charge de leur entretien et de leur contrôle. Il en assure également la conduite en temps réel via son dispatching.
- Le département **Gestion accès aux réseaux** gère l'ensemble des relations avec la clientèle : fournisseurs d'énergie, consommateurs résidentiels et professionnels, clients protégés et communes. Il prend en charge les données relatives aux points de fourniture et aux volumes de consommation, dont le partage avec les autres acteurs est indispensable au bon fonctionnement du marché.
- Le département **Asset Management** pilote les investissements et la maintenance des réseaux à long terme. Il suit l'évolution des technologies et dispense les formations techniques nécessaires au personnel, gère les achats de biens et de services, etc. Par ailleurs, il est responsable des principaux travaux sur les réseaux, qu'il s'agisse des raccordements et des compteurs, des câbles électriques et des conduites de gaz ou du réseau d'éclairage public.
- Les départements **IT**, **Ressources humaines**, **Finances**, **Communication** ainsi que les services **Stratégie & Organisation**, **Affaires juridiques** et **Prévention & Protection** contribuent à la réalisation de ces différentes missions.

Une cinquantaine de personnes dépendent également de **Metrix**. Cette filiale à 100 % de Sibelga effectue le relevé des index de gaz et d'électricité chez les consommateurs.

ATTIRER ET GÉRER LES TALENTS

Sibelga comptait exactement 1 084 collaborateurs fin 2011, dont 85 % d'employés à durée indéterminée. Sibelga encourage les évolutions de carrière et la mobilité au moyen de formations. Près de 10 500 heures de formation technique et près de 11 000 heures de formation non technique ont ainsi été dispensées à l'ensemble du personnel en 2011.

Pour la deuxième fois, Sibelga fait partie des 45 « Top Employers » belges, ces entreprises reconnues pour la gestion de leurs ressources humaines. Ce label lui a été octroyé après une étude indépendante et exigeante de sa politique de rémunération, de gestion des talents, des conditions de travail, etc. Il lui permet de se comparer à d'autres sociétés, mais également de mieux se positionner en tant qu'employeur sur le marché de l'emploi.

Même si elle peut souvent compter sur ses employés pour jouer le rôle d'ambassadeurs, Sibelga doit mettre en œuvre des

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE À BRUXELLES

Depuis le 20 juillet 2011, l'organisation des marchés bruxellois du gaz et de l'électricité a changé. Parmi les objectifs poursuivis par cette réforme : protéger davantage les consommateurs et améliorer le fonctionnement du marché.

Les deux ordonnances publiées l'été dernier sont la transposition du troisième « paquet énergie », cet ensemble de directives adopté par l'Union européenne en 2009 pour favoriser la concurrence sur les marchés. Mais les pouvoirs publics en ont également profité pour renforcer la protection des clients fragilisés.

Pour Sibelga, cela signifie plusieurs changements majeurs. D'abord, elle peut être amenée à indemniser forfaitairement les clients insatisfaits de ses services. Le législateur a prévu une **possibilité d'indemnisation** dans quatre cas précis :

- une interruption de fourniture de plus de 6 heures (électricité) ;
- une absence d'énergie à cause d'une erreur administrative (gaz ou électricité) ;
- un retard de raccordement (gaz ou électricité) ;
- des dommages causés par l'absence ou la qualité imparfaite de la fourniture d'énergie (gaz ou électricité).

D'autres mesures sont à relever en ce qui concerne la **protection des consommateurs** :

- Le placement des limiteurs de puissance sur certains compteurs, généralement effectué à la demande des fournisseurs, est adapté. Si la procédure et la technique de placement ne changent pas, les limiteurs garantissent une puissance de 2 300 watts, contre 1 380 watts auparavant.
- Les catégories et les procédures menant à l'octroi du statut de "client protégé" sont modifiées. Par exemple, un client en difficulté est pris en charge plus rapidement par le fournisseur de dernier ressort (voir page 37).
- Les interruptions de fourniture d'électricité décidées par le juge de paix sont suspendues du 1er octobre au 31 mars et Sibelga fournit de l'énergie aux clients concernés (dits « hivernaux ») pendant cette période.

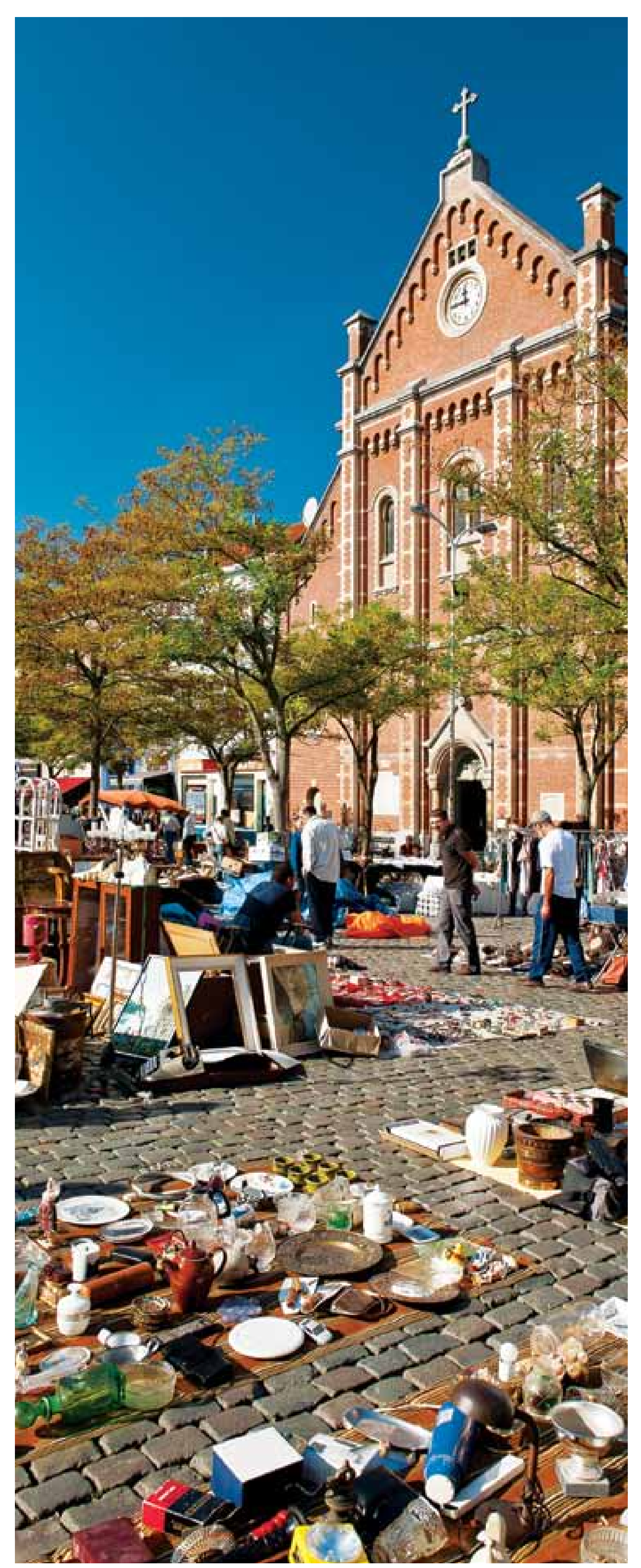
Plusieurs dispositions sont prises pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et les sources d'énergie renouvelable. Il s'agit de participer au fameux objectif « 3x20 » de l'Union européenne. Sibelga doit ainsi mettre en œuvre un programme spécifique d'**amélioration de l'efficacité énergétique en éclairage public** et acheter en priorité de l'électricité verte pour éclairer les rues et pour couvrir les pertes sur le réseau.

En matière d'URE, une mission de service public disparaît des compétences du gestionnaire de réseaux de distribution. **La gestion des primes Énergie régionales a en effet été transférée à Bruxelles Environnement** le 1er janvier 2012. Sibelga reste chargée de recouvrir pour le compte de la Région l'impôt régional affecté au financement de ces primes (dit "article 26").





Marché aux puces | Bruxelles



actions ciblées pour toucher des profils très courtisés par les recruteurs, comme les informaticiens et les techniciens, dont elle a besoin.

Depuis 2010, **l'entreprise a établi une relation préférentielle avec quatre écoles de bacheliers techniques**. Elle vise à devenir un réel partenaire dans la mission de formation. L'échange est «win-win»: tandis que les écoles rendent leurs cursus plus concrets et plus proches de la réalité professionnelle grâce aux ateliers et stages de Sibelga, celle-ci se fait connaître et découvre de nouveaux talents. Après avoir accueilli six stagiaires au printemps 2011, elle a ainsi eu le plaisir d'engager deux d'entre eux.

Les contacts ont été étendus à huit autres établissements de la région bruxelloise, formant cette fois-ci des A2 techniques (humanités). La collaboration se précisera dans le courant de l'année 2012.

D'autre part, **la procédure de sélection des candidats administratifs a été revue**. La batterie de tests développée en interne a fait l'objet d'une analyse indépendante en ce qui concerne sa fiabilité, sa validité et sa cohérence; elle a ensuite été rationnalisée pour se prêter à la sélection des employés à durée indéterminée comme à durée déterminée. Les résultats donnent également au nouvel engagé une perspective plus claire quant à l'évolution possible de sa carrière.

Des «Sibelguides» se chargent de l'accueil pratique des nouvelles recrues, tandis que les «Parrains» s'assurent sur le terrain qu'ils deviennent autonomes et assimilent les règles de sécurité. Les responsables directs complètent le dispositif.

Enfin, les compétences requises pour exercer des fonctions techniques ont été clarifiées et alignées. Quels que soient les services concernés et quelles que soient les personnes déjà en place, les compétences nécessaires pour chaque profil ont été décrites à l'aide du même «inventaire» de compétences. À la clé, une meilleure gestion des compétences, plus transversale, plus cohérente et plus neutre.

“Désormais, Sibelga est pleinement autonome, sur les plans technique et administratif comme sur le plan informatique.”





Marché aux puces | Bruxelles

UNE AUTONOMIE INFORMATIQUE COMPLÈTE

C'est sur le plan informatique que s'est produit un grand changement pour les Ressources humaines, et pour Sibelga en général : la fin de l' « unbundling » avec Electrabel. **Pour jouer pleinement son rôle indépendant dans le marché libéralisé, le GRD doit en effet disposer d'un système informatique propre**. Pour l'essentiel, c'est chose faite depuis juin 2008, mais deux applications liées à l'administration du personnel étaient encore hébergées sur les serveurs du fournisseur historique, comme pour les autres entreprises relevant de la commission paritaire 326.

Après une longue procédure de marché, le projet a pu démarrer au mois de juin 2011. Il s'agissait de développer une nouvelle version de l'application SAP HR, d'y migrer les données puis de migrer cette application dans le système informatique de Sibelga. Avec une contrainte de taille : terminer le tout pour la nouvelle année sociale, soit le 1er janvier 2012. Ce qui fut fait ! Le nouveau portail, baptisé « HR4U » consacre ainsi l'indépendance informatique totale de Sibelga.

Pour les autres plateformes déjà en place, le moment était venu de renouveler les partenaires choisis entre 2005 et 2006 en matière de développement et d'exploitation. Le contrat qui liait Sibelga à son unique prestataire de services allait en effet prendre fin début 2012. Le nouveau marché conclu en septembre a nécessité pas moins de deux ans d'effort !

C'est qu'une nouvelle stratégie a été retenue. Comme il ne s'agit plus de créer de toutes pièces un système informatique, mais bien d'exploiter et de faire évoluer l'existant, il a été décidé de recourir à quatre partenaires spécialisés, plutôt qu'à un seul généraliste. Autre amélioration : ces entreprises sont tenues de respecter des niveaux de service prédéfinis, régulièrement mesurés.

SMART MATTERS : PROGRESSIVEMENT ET AVEC NUANCES

Pour le département informatique, le défi des prochaines années est aussi de concevoir une infrastructure appropriée aux nombreuses nouveautés annoncées dans le domaine des compteurs et des réseaux intelligents, mais également des véhicules électriques, des outils informatiques mobiles pour les techniciens, etc.

À l'heure actuelle, il est difficile de cerner l'ampleur que vont prendre ces nouvelles technologies. Le positionnement officiel de la Belgique quant au déploiement des compteurs intelligents, par exemple, n'est pas encore connu. Chaque État membre de l'Union européenne doit remettre un avis à ce sujet pour l'automne 2012. Dans notre pays, cela signifie que **les différentes Régions doivent faire part de leur point de vue au printemps**, avant discussion au niveau fédéral. À cet effet, la Région de Bruxelles-Capitale a commandé trois études d'incidence, respectivement au régulateur Brugel, à Sibelga et à Bruxelles Environnement.

Marché aux puces | Bruxelles



L'objectif de l'étude commandée à Sibelga concernait l'analyse de faisabilité et l'évaluation économique à long terme, considérant différents scénarios de déploiement. Les conclusions de l'étude ont été remises à Brugel à l'automne 2011 et permettront aux autorités régionales de fixer, en toute connaissance de cause, les orientations en la matière, tenant compte des spécificités du profil du consommateur bruxellois. Cette étude conclut clairement à la non-rentabilité financière et sociétale du déploiement généralisé des compteurs intelligents avant 2020. Elle recommande une stratégie de niches beaucoup plus spécifiques en matière de développement durable.

Le gestionnaire des réseaux poursuit entretemps l'extension du relevé à distance des compteurs du secteur « professionnel ». Il faut savoir que les très gros consommateurs voient déjà leurs compteurs télérelevés quotidiennement depuis plus de 10 ans. Quant aux consommateurs moyens, tels les grands magasins, les musées ou les PME, leurs compteurs sont actuellement relevés manuellement chaque mois, mais ils bénéficieront bientôt d'un **nouveau système de relevé à distance**. Grâce à **ReMI** (Remote Metering for Industry), les données de consommation seront plus fiables et synchronisées avec l'allocation (la répartition périodique entre les fournisseurs de l'énergie injectée sur le réseau).

Environ 6 200 compteurs de gaz et d'électricité sont concernés ; ils sont actuellement remplacés ou adaptés pour pouvoir communiquer leurs informations. Le volet informatique du projet est également en cours. La mise en œuvre du système recueillant ces informations a été attribuée à un partenaire en décembre 2011 ; elle devrait être terminée pour début 2013. En outre, ReMI reprendra fin 2013 la télérelève des très gros consommateurs, soit environ 3 000 compteurs supplémentaires.

Parallèlement à ces avancées en matière de comptage intelligent, **Sibelga poursuit aussi ses recherches et ses analyses dans le domaine du réseau intelligent** (Smart Grid). Elle a élaboré un plan d'actions pour les années 2012-2013 comprenant, entre autres, une étude sur les réseaux télécom pour améliorer la commande à distance des postes de fourniture et une mission de consultance pour la modernisation du système de gestion en temps réel des réseaux.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL : « TAPER SUR LE CLOU »

2011 a été une année particulièrement décevante en matière de sécurité au travail. Le taux de fréquence est de 14,92 pour l'ensemble des collaborateurs (23 accidents avec incapacité) et de 11,55 hors releveurs de compteurs (17 accidents avec incapacité).

Le nombre de jours d'incapacité provoqués par ces accidents est également proportionnellement plus élevé : le taux de gravité est de 0,42 pour l'ensemble des collaborateurs et de 0,39 hors releveurs. Il y a donc trop d'accidents, mais très heureusement leur gravité est relative. Sibelga peut ainsi se réjouir qu'aucun accident fluide avec des conséquences graves ne se soit produit. La plupart des accidents résultent de chutes et glissades ou sont liés à des problèmes de manutention.

D'ailleurs, comme **les causes principales d'accident restent sensiblement les mêmes d'année en année**, il est prévu de rappeler en 2012 des grands thèmes déjà abordés par les campagnes de prévention, à savoir les chutes et glissades et les risques de la manutention.

En 2011, l'accent a été mis sur la « gestion des risques environnementaux », c'est-à-dire l'analyse du contexte propre à chaque situation de travail. L'environnement dans lequel évoluent en particulier les techniciens change en permanence : un sol rendu glissant par la neige, un escalier instable, un outil qui tombe, etc. sont autant de facteurs provoquant régulièrement des accidents. Une nouvelle « coach » symbolique, Tanya, a donc encouragé les techniciens à identifier les dangers possibles avant chaque action sur le terrain, à évaluer chaque situation et à prendre les mesures adéquates.

La sécurité au travail peut également s'améliorer par des efforts en matière d'outillage, de méthodes, de formations. À côté des sessions déjà en cours les années précédentes, et qui se poursuivent (« Chantiers temporaires ou mobiles », « Secourisme »...), les formations « Visa chantier » et « Les gestes qui sauvent » ont été préparées en 2011. La première rassemble les éléments importants des diverses formations pour le nouveau collaborateur se rendant sur chantier, tandis que l'autre relève du secourisme sur chantier. Quant aux membres de la Direction, ils ont également bénéficié d'une formation sécurité ciblée !

Marché aux puces | Bruxelles





Brocante de la place Saint-Lambert | Woluwe-Saint-Lambert







Enfin, le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) a actualisé le plan global de prévention de l'entreprise pour les années 2012-2016. Quant au plan annuel 2012, il prévoit notamment la création d'un module d'e-learning pour la formation de base des collaborateurs et le développement d'un programme informatique pour gérer de manière centralisée les risques, les documents et formulaires du SIPP.

UN SITE SOUCIEUX DU BIEN-ÊTRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

En 2009, Sibelga obtenait pour la première fois le label « Entreprise écodynamique » de Bruxelles Environnement. Depuis, elle a poursuivi le programme d'amélioration environnementale qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre. En trois ans, elle a, entre autres, instauré un suivi performant de sa consommation d'énergie, rénové son système de climatisation, rénové la toiture de trois de ses bâtiments, remplacé le vitrage sur 7 étages, etc. En 2011, plus particulièrement, elle a construit un nouveau bâtiment répondant au standard « passif » (voir encadré) et rénové le bâtiment accueillant les formations. Depuis 2007, elle a diminué sa consommation d'électricité de plus de 35 % et sa consommation de gaz de plus de 45 %.

Mais il ne s'agit pas uniquement d'économiser l'énergie ; les efforts portent aussi sur la mobilité, la gestion des déchets (diminution de respectivement 50 % et 65 % des déchets papier et bois entre 2001 et 2011), la consommation d'eau (baisse de 60 % de la consommation par personne entre 2000 et 2010), les achats de biens et de services, l'assainissement du sol, etc.

L'année 2012 marque la fin de la validité du label écodynamique. Sibelga, qui veut poursuivre ses actions en la matière, a donc préparé le dossier de renouvellement nécessaire pour conserver ses deux « étoiles ». Les actions planifiées ne manquent pas.

En fait, tout le siège de l'entreprise est en pleine transformation, au bénéfice de l'environnement, mais aussi de l'environnement… de travail. Celui-ci joue en effet un rôle important dans le bien-être du personnel. En 2011, par exemple, des chambres confortables ont été aménagées à l'intention des collaborateurs du service de garde, pour faciliter la vie de ceux qui habitent loin de Bruxelles. Elles pourront être occupées en 2012.

Après les bâtiments, ce sont les parkings, les voies de circulation et les abords qui seront transformés en 2012. Avec la verdurisation prévue, le site sera décidément plus vert !

DES STRUCTURES SIMPLIFIÉES POUR L'APRÈS-2012

En septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de simplifier la structure financière de l'entreprise. Il s'agissait plus précisément de **supprimer les quatre secteurs de comptes historiques**, correspondant aux intercommunales fusionnées en 2003 au sein de Sibelga : les deux secteurs « Quai » (issu des activités en gaz et en électricité du quai des Usines) et les deux secteurs « Chaussée » (pour les activités dont le siège était sis chaussée d'Ixelles).

La gestion rigoureuse de Sibelga a fait la preuve qu'il n'était pas nécessaire de maintenir de tels secteurs de comptes, et cela d'autant plus qu'il existe dans l'intercommunale holding Interfin des secteurs de compte assurant la traçabilité des patrimoines des communes.

Pour réaliser une telle opération, il fallait déterminer la valeur de chaque secteur. Une longue analyse au sein des organes de gestion a conduit à traduire leur poids respectif par une clé pondérée selon les actifs nets et les résultats futurs.

Par ailleurs, suite à l'évolution du contexte législatif et aux étapes franchies depuis 2003, et dans la perspective du retrait d'Electrabel de l'actionnariat de Sibelga, **le Conseil d'administration a également adapté et simplifié les statuts de Sibelga**. Ceux-ci permettront désormais l'entrée éventuelle d'un ou de plusieurs nouveau(x) actionnaire(s) jusqu'à hauteur de 30 % du capital.

Ces deux mesures ont été validées par tous les conseils communaux bruxellois. **Elles entreront en vigueur le 1er janvier 2013, soit au lendemain du retrait d'Electrabel**. Elles signifient aussi plus de clarté pour les administrateurs qui seront en place après les élections communales du 14 octobre 2012.

À l'occasion de ces simplifications, Sibelga a racheté le 31 décembre 2011 les petites parties des réseaux de Saint-Gilles qui appartenaient encore à la RDE et à la commune. Elle possède désormais la totalité des réseaux sur le territoire des 19 communes.

UN BÂTIMENT EXEMPLAIRE

Isolation parfaite, façade verte, tubes de réflexion solaire, panneaux photovoltaïques… pour le dernier bâtiment érigé sur son site, Sibelga a mis en œuvre les techniques les plus modernes pour économiser l'énergie.

« Un changement radical est en cours dans la construction, rappelle Michaël Vander Meuter, responsable du projet. *Tant dans les technologies que dans la mise en œuvre, le souci d'épargner l'énergie est omniprésent. En tant que gestionnaire des réseaux d'énergie, nous devions montrer l'exemple dans ce domaine. »* C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la construction d'un nouveau bâtiment passif, menée en un an à l'aide de techniques spécifiques.

« Ce bâtiment est parfaitement isolé, raconte Michaël. Alors que l'isolation traditionnelle est de 8 cm en moyenne, elle est de 25 cm pour nos murs et de 30 cm pour notre toiture ! Et alors qu'on utilise habituellement des châssis double vitrage, il s'agit ici de triple vitrage.

Nous avons également placé une citerne d'eau de pluie sous le bâtiment. L'eau y récupère les calories présentes dans le sol ; elle circule dans les plafonds pour chauffer une partie du bâtiment en hiver et la refroidir en été. Elle sert aussi à alimenter la façade verte. »

Le soleil fait aussi partie du dispositif avec 114 panneaux solaires et le système « SolaTubes » : 80 tubes (le plus grand ensemble d'Europe) absorbant et renvoyant vers l'intérieur les rayons solaires, afin de faire profiter un maximum de bureaux de la lumière naturelle.





Brocante de la place Saint-Lambert | Woluwe-Saint-Lambert

Sibelga
ET LA GESTION DES RÉSEAUX

Fournisseurs, particuliers, commerçants, entreprises, promoteurs, pouvoirs publics... Pour offrir à chaque client des réseaux performants, fiables et adaptés à ses besoins, Sibelga modernise et développe en permanence ses installations.

6 328 km
de réseau d'électricité

2 893 km
de réseau de gaz naturel

L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Parmi les infrastructures gérées par Sibelga, les 50 postes de fourniture sont les véritables portes d'entrée du réseau à haute tension en région bruxelloise. **De manière continue, les postes les plus anciens sont rénovés pour être conformes aux normes actuelles**. En 2011, les efforts se sont concentrés sur le poste « Voltaire » à Schaerbeek. Sa configuration particulière a demandé une organisation ingénieuse du travail. Habituellement, pour garantir l'alimentation des clients, on maintient les anciens équipements en service, jusqu'à ce que les nouveaux, placés à côté, puissent prendre le relais. Ici, le peu de place a contraint les techniciens à extraire dès le départ la moitié de l'infrastructure, rendant l'approvisionnement du quartier plus périlleux... Au final, le chantier s'est déroulé sans accrocs.

À l'occasion de la modernisation de ce poste de fourniture, les 20 cabines de transformation qu'il alimente ont été adaptées au standard 11 000 volts. Comme à Ixelles et à Bruxelles-ville, il subsiste en effet à Schaerbeek des « poches » où le réseau à haute tension n'atteint que 6 000 volts. Partageant le souhait d'uniformisation d'Elia, Sibelga élimine progressivement ces exceptions. En 2011 et 2012, elle se charge par exemple des cabines liées au poste de fourniture « Vilvorde » à Schaerbeek.

Parmi l'ensemble des cabines de transformation du réseau, 1 400 font l'objet d'un programme de mise en conformité, suivant un arrêté royal de 2008. L'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité conforme aux exigences actuelles. En 2011, ce fut le cas pour 79 d'entre elles.

FAIRE LE « SWITCH »

Moderniser 80 000 installations de comptage du réseau électrique en quatre ans : c'est le défi que s'est fixé Sibelga. Un projet bénéfique pour ses clients comme pour ses techniciens.

En avril 2011, les premiers travaux-tests de modernisation des branchements électriques les plus anciens ont été menés à Laeken. À l'échelle de la Région, ce sont plus de 80 000 ménages et entreprises qui sont concernés.

Le projet, nommé « Switch », apporte en premier lieu une sécurisation des installations. Il offre aussi aux clients disposant jusqu'ici de fusibles le confort des disjoncteurs : plus besoin de faire appel à Sibelga en cas de court-circuit ou de surcharge ; il suffit de « réenclencher » soi-même ! Pour Sibelga, il signifie moins de disparités dans les installations et des méthodes de travail simplifiées. Sans oublier qu'il facilitera le remplacement ultérieur des compteurs, dans la perspective du déploiement des compteurs intelligents.

Ce projet d'ampleur demande une préparation importante. En 2011, on a identifié les installations concernées, conçu et fait fabriquer les pièces de remplacement, prévu les formations pour les sous-traitants, organisé les tests grandeur nature, etc.

Les travaux ont débuté au printemps 2012. Comme ils s'accompagnent d'une coupure temporaire de l'électricité, ils seront effectués par groupes d'adresses, pour réduire au maximum la gêne pour les habitants. Un soin particulier sera d'ailleurs apporté à l'information des clients concernés.



« Près de 45 millions d'euros ont été investis en 2011 dans le réseau de distribution d'électricité... »

L'année écoulée a connu 2 709 interruptions de fourniture en basse tension, dont 971 coupures volontaires pour l'exécution de travaux en sécurité. Les autres interruptions étaient non planifiées (pannes) ; dans plus de 680 cas, il s'agissait d'un simple fusible déclenché, rétabli en deux heures environ. À l'opposé, 5 % des interventions, qui nécessitent des travaux de terrassement, ont dépassé les six heures. La durée moyenne de rétablissement est ainsi d'environ deux heures quarante.

Sur le réseau à haute tension, on a dénombré 219 interruptions de fourniture, pour une durée moyenne de rétablissement de 46 minutes. Deux de ces interruptions ont fait parler d'elles, en raison des endroits qu'elles ont touchés : le quartier de la Monnaie et le quartier européen. Dans le second cas, l'incendie accidentel du poste haute tension "Wiertz", couplé à une certaine faiblesse des moyens de secours des utilisateurs, a révélé la sensibilité des institutions européennes. Un groupe composé de Sibelga et des autorités belges et européennes a immédiatement été mis en place pour définir un plan de renforcement des infrastructures. Celui-ci influence d'ores et déjà des investissements nouveaux.

L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE GAZ

Pour surveiller son réseau de gaz, **Sibelga s'est dotée de « dataloggers », de petits appareils électroniques qui mesurent automatiquement la pression sur une centaine de points** des réseaux basse et moyenne pression. Leur installation s'est terminée en 2011 ; ce sont désormais 125 dataloggers qui envoient des informations une fois par jour et donnent l'alerte en cas de problème.

Un autre projet doit permettre de rapatrier automatiquement des données grâce à des dataloggers. Il s'agit plus précisément des informations nécessaires à la surveillance des postes de protection cathodique (celle-ci est en effet obligatoire pour les conduites moyenne pression en acier). Le système évite de devoir faire le tour de ces 50 postes chaque mois. À signaler : il est élaboré par un étudiant en fin de cycle, ce qui démontre une fois de plus l'intérêt d'accueillir des stagiaires au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, le service Exploitation gaz participe activement au projet de télérelève ReMI (voir page 14). Il s'agit pour lui de remplacer les compteurs actuels des « cabines clients » (cabines de clients industriels, directement reliées au réseau moyenne pression) par des compteurs à même de transmettre des informations à distance. Chaque cas fait l'objet d'une étude pour vérifier les besoins et éventuellement revoir le calibrage. En 2011, 43 nouveaux compteurs ont ainsi été placés.

Les équipes de première intervention se sont déplacées à 4 975 reprises l'année passée, à la suite d'appels d'urgence. Il peut s'agir d'appels « odeur gaz », d'entrepreneurs ayant touché des conduites, etc. Les agressions aux installations de gaz restent nombreuses ; c'est pourquoi la surveillance des chantiers « sensibles » a été renforcée.

Sibelga est également régulièrement appelée par d'autres impétrants qui, au cours de leurs travaux, se retrouvent face à des installations à la configuration particulière. Vivaqua a ainsi constaté plusieurs fois des **croisements difficiles d'égouts et de conduites, voire de réels enchevêtrements**. De telles situations sont assainies par des travaux de déplacement d'installations, comme à la Porte de Flandre.

“… et plus de 27 millions d'euros dans le réseau de distribution de gaz naturel.”

ADAPTER LES RÉSEAUX À L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

Pour répondre aux besoins de la vie urbaine et aux aménagements qu'ils induisent, Sibelga réalise chaque année de nombreux travaux sur ses réseaux. Ce fut par exemple le cas en 2011 à la place de la Monnaie (voir encadré page 23), à la chaussée de Gand et dans la forêt de Soignes. Elle accompagne ici un réaménagement décidé par la Ville, là un chantier de la STIB ou encore, profite de la modernisation d'un pont ferroviaire pour anticiper le placement d'une nouvelle conduite. Elle collabore également à la **création de tout nouveaux sites**, comme le complexe Upsite au quai de Willebroeck, le futur centre hospitalier CHIREC à Delta ou le nouveau quartier général de l'OTAN à Evere.

Plaisirs d'hiver | Bruxelles







Plaisirs d'hiver | Bruxelles



Bien entendu, Sibelga mène aussi des chantiers à sa propre initiative, que ce soit pour entretenir, moderniser ou développer ses réseaux de distribution. Elle poursuit par exemple l'**assainissement des câbles électriques basse tension**, un programme étalé sur 15 ans visant à remplacer 850 km de câbles. De même, elle continue le **remplacement des conduites de gaz en fonte et en fibrociment**, entamé dans les années 90. Les derniers 60 km de fonte et 30 km de fibrociment auront disparu dans les trois prochaines années, laissant la place à des conduites en polyéthylène, plus étanches et plus résistantes aux mouvements de sol.

Au total, 350 chantiers ont été réalisés en 2011. À cette occasion, 42,4 km de câbles haute tension et 103,6 km de câbles basse tension ont été posés pour remplacer ou étendre le réseau électrique existant. Pour le réseau de gaz naturel, il s'agit de 2,7 km de canalisations moyenne pression et de 51 km de canalisations basse pression.

Le placement de ces câbles et conduites a d'ailleurs fait l'objet d'un audit : une entreprise indépendante a vérifié que les distances légales étaient bien respectées et que les mesures de sécurité complémentaires prévues par la loi étaient prises. Ses conclusions, très positives, ont été présentées en novembre aux entrepreneurs en charge des travaux à l'occasion de leur réunion annuelle chez Sibelga. La collaboration avec ces sous-traitants est d'ailleurs de plus en plus satisfaisante : pour la quatrième année consécutive, le contrôle et l'évaluation des chantiers ont mené à des coûts mieux maîtrisés et à une hausse de la qualité.

À noter que les services en charge des travaux aux réseaux ont été fortement remaniés à l'occasion de la réorganisation de l'entreprise (voir page 9). Un nouveau service Études & Construction regroupe ainsi des activités autrefois séparées. Objectif : mieux réaliser le plan d'investissement, depuis le choix des projets et leur étude détaillée jusqu'aux chantiers, tout en améliorant la gestion des données et la communication avec les interlocuteurs internes et externes. Ce nouveau service rejoint le même département que les services Éclairage public, Exécution travaux clients et Achats (en charge notamment des marchés publics « entrepreneurs »), afin de **profiter de synergies dans le domaine des travaux en voirie**.

UN PLAN D'INVESTISSEMENT À CINQ ANS

En septembre 2011, le Conseil d'administration a approuvé le plan d'investissement en gaz et en électricité pour la période 2012-2016. Celui-ci doit encore être soumis à Brugel et traduit dans les tarifs à valider par la CREG. Chaque plan d'investissement vise 5 objectifs : maîtriser les coûts d'exploitation ; servir les clients et assurer la qualité de la fourniture ; améliorer en continu la sécurité ; s'adapter aux impositions légales ; maintenir une image positive.

Pour rappel, les plans d'investissement sont élaborés sur la base du budget réalisé l'année précédente et en fonction du nombre d'installations à remplacer ou rénover dans les 5 ans. Or, même si les objectifs de performance ont été atteints en 2010, le budget n'a pas été entièrement réalisé (-26 %). Cela s'explique principalement par la diminution des poses de câbles et conduites causée par les intempéries et par la diminution des demandes de travaux clientèle.

Parmi les réalisations prévues dans le nouveau plan, figure la création d'une nouvelle station de réception pour le réseau de gaz, afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement des Bruxellois. Après une étude conjointe de Sibelga et de Fluxys, il a été décidé de situer ce nouveau point d'injection, financé par les deux gestionnaires de réseau, dans le sud-est de Bruxelles.

« Les inconnues en matière de régulation tarifaire invitent à une certaine prudence dans la politique d'investissement. »

QUAND LA MONNAIE FAIT PEAU NEUVE…

Pendant quatre mois, Sibelga a participé au chantier de la place de la Monnaie. C'est que l'aménagement de cette place de 1,5 hectares, située au cœur de Bruxelles, a été entièrement revu.

Entre janvier et avril 2011, David Van Damme a suivi l'exécution des travaux aux réseaux de gaz et d'électricité à la place de la Monnaie. La Ville de Bruxelles ayant commandité un réaménagement complet, avec l'installation d'une imposante fontaine, il fallait en effet déplacer une partie des infrastructures de distribution d'énergie.

« *Le chantier a mobilisé bon nombre des services de Sibelga : du Bureau d'études à l'Éclairage public, en passant par les services d'exploitation et la Construction* », précise David.

« *Nous avons assuré le pilotage technique des travaux souterrains,* poursuit-il. *De nombreux impétrants étaient concernés. D'où un travail considérable de la part de notre bureau d'études pour se coordonner avec Vivaqua, Belgacom et Elia* ». Le nombre d'acteurs explique logiquement une autre particularité du chantier : la quantité impressionnante de câbles et de conduites à déplacer ou remplacer. Pour Sibelga, il s'agissait à la fois de câbles électriques moyenne et haute tension (1 600 m) et de conduites de gaz à basse et moyenne pression (140 m).

La réouverture totale de la place est prévue pour fin juin 2012.





Plaisirs d'hiver | Bruxelles

Sibelga

AU CŒUR DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Parce qu'elle occupe une position centrale, Sibelga se doit d'être neutre, accessible et transparente pour toutes ses parties prenantes.

52 896
ouvertures et fermetures de compteur

1 138 618
index relevés chez les consommateurs résidentiels

DU RELEVÉ À LA FACTURE

Dans le modèle de marché belge, le gestionnaire de réseaux joue un rôle clé. D'une part, **il est responsable du registre d'accès**, ce registre informatique réunissant toutes les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture (code EAN, nom du client, fournisseur..). D'autre part, **il prend en charge toute la chaîne «Meter to Cash»**, du relevé des index à la transmission, aux fournisseurs, des données permettant d'établir les factures de consommation.

Au départ de cette chaîne, quelque 50 collaborateurs de Metrix, filiale de Sibelga, parcourent toute l'année les rues de la capitale pour relever les index de consommation. Ils se rendent annuellement chez les consommateurs résidentiels et mensuellement chez les gros consommateurs (clients professionnels).

À noter que les tâches quotidiennes de ces collaborateurs vont bien au-delà du relevé. Leur présence sur le terrain en fait des sources d'informations précieuses pour les autres services. C'est pourquoi ils sont régulièrement amenés, pendant leurs tournées, à effectuer des enquêtes qualitatives et quantitatives (prendre des photos des installations, répertorier les calibres des compteurs de gaz, etc.)

Marché du Midi | Bruxelles



“Dans le modèle de marché belge, le gestionnaire de réseaux joue un rôle clé.”

En 2011, ils ont pu relever 1 138 618 compteurs de petits consommateurs et effectuer 441 426 relevés chez les gros consommateurs, soit des taux de « réussite » de respectivement 85% et 99,5 %. Lorsque leur index n'a pas pu être relevé, les Bruxellois sont invités à le transmettre eux-mêmes par téléphone ou sur le site metrix.eu. 73 107 index supplémentaires ont ainsi été récoltés l'année passée.

Ces données de consommation d'électricité et de gaz sont ensuite traitées et validées chez Sibelga. Elles servent au calcul des décomptes d'énergie et des redevances pour l'utilisation du réseau. Elles sont actuellement échangées avec les différents acteurs du marché (fournisseurs, régulateurs, etc.) via une « Clearing House » propre à Sibelga. Dans les autres Régions, chaque GRD fait de même.

En 2016, **tous ces acteurs devraient communiquer à l'aide d'une plate-forme commune, appelée Atrias**. Sa création avait été décidée en 2010 par Sibelga, Eandis, Infrax et Ores. À l'automne 2011, le liégeois Tecteo les a rejoints. Ensemble, ils ont défini les contours techniques et organisationnels du projet.

Le principal avantage de ce système uniforme, c'est qu'il proposera une seule interprétation du MIG 6 (Message Implementation Guide), ce protocole de communication informatique établi par des normes internationales. Les transactions se passeront donc de manière plus fluide. Atrias prépare également l'arrivée des compteurs intelligents, qui modifieront en profondeur la nature des échanges d'informations. Pour les clients, il permettra à terme d'établir les factures intermédiaires sur la base des consommations réelles, de faciliter les démarches en cas de déménagement, etc.

UNE RÉPONSE PERSONNALISÉE

Le Contact Center est « la porte d'entrée » de Sibelga pour tous les Bruxellois qui se posent des questions. En 2011, il a répondu à près de 330 000 appels! Les questions portaient pour moitié sur le code EAN, l'ouverture de compteur après un déménagement et les travaux aux raccordements ou aux compteurs. Suivent les primes, la facturation, les index, les informations propres aux clients protégés… sans oublier les questions d'ordre général. Le besoin de clarification des rôles dans le « nouveau » marché libéralisé est en effet toujours présent.

Les quelque 40 collaborateurs du Contact Center connaissent les coulisses de l'entreprise. Bien souvent, ils sont **à même de répondre directement au client ou de planifier une intervention**, lui faisant ainsi gagner un temps précieux (80 % des cas en 2011). Pour d'autres types de demande, ils cèdent le relais aux équipes de deuxième ligne dans les services concernés.

Le Bureau d'accueil, quant à lui, a reçu près de 14 000 visiteurs. Il s'agit généralement de personnes éprouvant des difficultés à remplir certains documents ou ayant du mal à s'exprimer par téléphone, de nombreux clients protégés… ainsi que des passants.

C'est au service Plaintes que les clients peuvent s'adresser s'ils sont insatisfaits des prestations de Sibelga ou de Metrix. Celui-ci centralise les réclamations et veille à ce qu'une réponse écrite soit adressée par le service concerné au plaignant dans les délais prévus. Par ailleurs, certains de ses collaborateurs peuvent être amenés à se rendre sur place si une vérification ou une discussion y est nécessaire pour mieux cerner les difficultés rencontrées par les clients.

Le service traite les demandes en provenance directe de consommateurs, mais également les plaintes relayées par d'autres acteurs : Brugel, le SPF Économie, Test-Achats, Infor Gaz Elec, le Service fédéral de médiation de l'énergie… Depuis le mois d'août, **il réceptionne aussi les demandes d'indemnisation des clients**. Conformément aux nouvelles ordonnances, ceux-ci peuvent en effet demander à être dédommagés en cas d'interruption prolongée de la fourniture d'électricité, d'un retard de raccordement, etc. (voir page 11).

Marché du Midi | Bruxelles







Marché du Midi | Bruxelles



Marché du Midi | Bruxelles

En 2011, 1 964 plaintes et 27 demandes d'indemnisation ont été enregistrées, soit une diminution globale de 10 % par rapport à l'année précédente pour les plaintes. Une moitié d'entre elles étaient justifiées, autrement dit la responsabilité de Sibelga était engagée. Dans 86 % des cas, les plaintes ont été clôturées dans un délai de 30 jours.

Les sources principales de plainte ne varient guère : dans plus de la moitié des cas, il est question soit du relevé d'index et du calcul des consommations, soit de dégâts, soit de l'état des trottoirs ou de la voirie. C'est ce dernier thème qui provoque le plus de mécontentement ; Sibelga y sensibilise donc particulièrement ses sous-traitants en faisant intervenir ce critère dans son système de pénalités.

SOUTENIR LES ACTEURS SOCIAUX

Les représentants du monde associatif, des logements sociaux et des CPAS sont des relais importants avec les Bruxellois aux faibles revenus et/ou en difficulté. Sibelga est à leur disposition toute l'année, que ce soit pour des questions d'ordre général sur l'approvisionnement en énergie ou pour des cas complexes. Les CPAS, en particulier, jouent un rôle clé dans les démarches des « clients protégés ». En effet, ils sont à l'origine de près de 80 % des demandes d'attribution de ce statut complexe. C'est pourquoi un numéro de téléphone, une adresse e-mail et des personnes de contact spécifiques leur sont réservés.



Comme la législation a changé en matière de protection des consommateurs (voir page 37), il était utile de l'expliquer en détail aux acteurs sociaux. Fin 2011, **deux sessions d'information ont donc été organisées à l'intention des CPAS et du Réseau de vigilance** (mis sur pied par la Coordination gaz-électricité-eau). La publication « Mode d'emploi à destination des acteurs sociaux » a également été revue en fonction des dernières évolutions législatives.

LES COMMUNES, PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Les liens et les échanges entre Sibelga et les 19 communes bruxelloises sont nombreux. Les communes sont en premier lieu les principaux actionnaires de Sibelga. Elles détiennent en effet 75 % de son capital (voir page 43). Elles sont donc représentées au sein des organes de gestion et de contrôle.

Mais Sibelga se doit en outre d'organiser une **interface périodique** avec les services techniques des communes. C'est le rôle du Comité technique, pour lequel chaque commune délègue un responsable technique. En 2011, ce comité s'est réuni à 8 reprises. Il a abordé des sujets tels que le relevé des compteurs des administrations communales, la coordination entre Sibelga et Hydrobru dans le cadre des rénovations de voiries, les illuminations de fin d'année etc. Il aura également été question de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public des voiries communales.

SIBELGA VUE PAR SES CLIENTS

Fin 2011, une enquête de satisfaction a été menée auprès des Bruxellois. Près de 1 300 d'entre eux ont ainsi pu s'exprimer sur les services payants de Sibelga.

Quelles étaient vos attentes ? Nos informations étaient-elles claires ? Qu'avez-vous pensé de notre respect des délais ? de la qualité de notre travail ? C'est à ce genre de questions qu'ont été invités à répondre des Bruxellois ayant fait récemment appel aux services de Sibelga. Plus précisément, ceux qui avaient demandé une intervention sur leur compteur ou sur leur branchement, ou bien une ouverture/fermeture de compteur.

« *Cette première enquête était indispensable pour connaître les attentes de nos clients, de la prise de contact jusqu'à la fin des travaux, et pour savoir comment y répondre*, explique Marina Van den Broeck, responsable du Service clientèle.

Sur la base des résultats, nous sommes en train d'établir un plan d'actions qui concerne notre accessibilité, notre organisation, etc. » En effet, si les clients ont salué la qualité du travail, ils ont indiqué, entre autres, qu'ils souhaitaient trouver les informations et obtenir des devis plus facilement.

« *Dans un deuxième temps, nous voudrions connaître la perception qu'a le public des prestations que nous n'effectuons pas sur demande individuelle, comme les travaux aux réseaux ou à l'éclairage public. Nous veillerons enfin à prendre régulièrement la température pour vérifier que nos actions portent leurs fruits.* »



LES TARIFS SOUS LES PROJECTEURS

Le prix de l'électricité a fait l'objet de plusieurs études comparatives et points de vue publiés dans la presse en 2011. Le tarif de distribution était particulièrement visé.

Selon ces études, le tarif de distribution pour l'électricité serait plus élevé à Bruxelles que dans la plupart des autres capitales européennes.

Il faut pourtant rappeler que comparaison n'est pas raison. Les responsabilités de Sibelga sont souvent plus nombreuses que dans les pays voisins. Contrairement à certains de ses homologues, «simples» gestionnaires de câbles et de conduites, le GRD bruxellois gère les compteurs et les données de consommation. Par ailleurs, les missions de service public qui lui sont confiées sont plus importantes (éclairage public, clients protégés). Enfin, son tarif englobe des prélèvements publics, c'est-à-dire des coûts non maîtrisables, qui augmentent régulièrement. À l'étranger, ces deux types de charges sont généralement externalisés.

La composition des frais de distribution diffère donc grandement d'un pays à l'autre. En Région de Bruxelles-Capitale, elle se présente comme suit (électricité) :

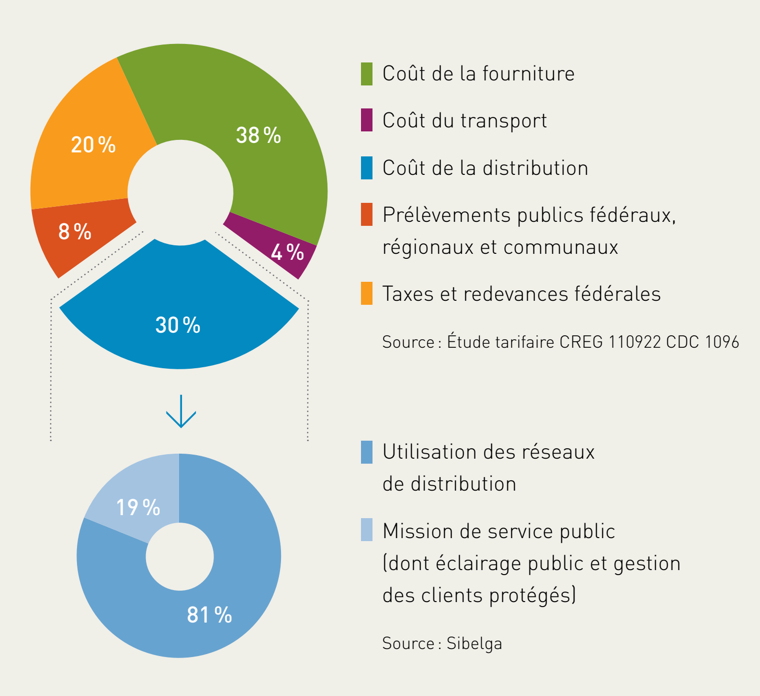
- **Utilisation du réseau**
- **Activité de mesure** : comptage des données de consommation
- **Gestion du système** : registre informatique reprenant toutes les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture
- Compensation des **pertes d'énergie** sur le réseau : achat d'électricité pour couvrir les pertes dues à des phénomènes physiques et aux consommations non enregistrées
- Charges relative au financement des **pensions** du passé
- **Missions de service** public : éclairage public, gestion des clients protégés, service plaintes...
- **Redevance de voirie** : rémunération des communes pour l'utilisation des voiries publiques pour l'installation des réseaux

Si l'on considère le coût d'utilisation du réseau en tant que tel, il faut également tenir compte de deux autres spécificités du marché bruxellois, à savoir son organisation et sa taille. En effet, ceux-ci ne permettent pas à Sibelga de bénéficier d'économies d'échelle ou d'un lissage national des tarifs, comme c'est par exemple le cas en France.

Dans le contexte économique actuel, très difficile, le gouvernement fédéral a décidé d'un gel des prix de l'énergie d'avril à décembre 2012. Pour Sibelga, cela signifie l'impossibilité d'appliquer au tarif 2012 l'augmentation prévue dans le cadre tarifaire 2009-2012, soit une perte de 9 millions d'euros.

D'autres décisions pourraient encore avoir un impact sur les tarifs de distribution, comme la révision éventuelle de la méthode tarifaire ou le transfert, du régulateur fédéral vers les régulateurs régionaux, de la compétence relative aux tarifs de distribution. Une grande incertitude règne donc début 2012 sur l'évolution des tarifs d'ici à la fin 2014.

Décomposition de la facture d'électricité d'un client résidentiel bruxellois (pour une consommation de 3 500 kWh/an, dont 1 900 kWh en heures creuses)



Source : Étude tarifaire CREG 110922 CDC 1096

Source : Sibelga

UN DIALOGUE SUIVI AVEC LES RÉGULATEURS

Pour une entreprise de gestion de réseaux comme Sibelga, le rôle du régulateur est fondamental. Une relation réussie avec le régulateur est une garantie pour le client, mais aussi une condition du développement de l'entreprise.

Sibelga répond à deux régulateurs. Le régulateur régional, Brugel, est notamment chargé du fonctionnement du marché bruxellois et du suivi des prestations de Sibelga. Le régulateur fédéral, la CREG, est chargé du contrôle des tarifs.

Les obligations légales vis-à-vis de Brugel sont principalement l'introduction des plans d'investissement, du programme et du rapport sur les missions de service public, ainsi que des modifications au Règlement technique qui donnent lieu à des avis au Gouvernement régional. Mais Brugel et Sibelga entretiennent aussi un dialogue permanent sur le fonctionnement du marché, qui permet d'améliorer progressivement celui-ci dans le cadre des ordonnances existantes. Des réunions techniques mensuelles sont organisées à cette fin. En 2011, des consultations approfondies ont eu lieu plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une nouvelle Clearing House fédérale et sur les études coûts-avantages relatives aux compteurs intelligents.

Suite aux directives européennes électricité et gaz – ou « troisième paquet » – le statut des régulateurs et la législation fédérale en matière de tarifs sont en cours de révision. Dans ce domaine, la transposition doit conduire à une plus grande indépendance des régulateurs vis-à-vis des autorités politiques. Une telle évolution est susceptible d'avoir des conséquences importantes pour les gestionnaires de réseaux.

Sibelga de son côté, s'efforce d'intégrer une culture de régulation. Le benchmarking avec des GRD belges et étrangers et le suivi des performances par des indicateurs chiffrés deviennent une pratique quotidienne. Sibelga soutient aussi les activités du CERRE, une association internationale indépendante basée à Bruxelles promouvant dans un cadre européen la recherche, la formation et le débat sur la régulation.

Marché de la place Van Meenen | Saint-Gilles









Marché de la place Van Meenen | Saint-Gilles

Sibelga
ET SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Avec les ordonnances adoptées à l'été 2011, certaines des missions confiées à Sibelga changent profondément. Entre adaptation et continuité, missions connues et moins connues, le gestionnaire de réseaux poursuit ce volet important de ses activités.

75 073
luminaires

7 687
compteurs sous statut « protégé »

ÉCLAIRER LES VOIRIES COMMUNALES

Fin 2011, le parc bruxellois d'éclairage public se composait de 75 073 luminaires. Cette quantité augmente légèrement mais constamment depuis 2005 (elle atteignait alors environ 68 000 unités), pour mieux tenir compte des piétons et des usagers faibles. Comme on place des points lumineux moins puissants et plus bas, il en faut davantage.

Les équipes techniques sont intervenues à 8 548 reprises pour des dépannages. **92 % des réparations ont été réalisées dans les délais fixés avec les communes** dans le code de qualité, à savoir dans les cinq jours ouvrables pour une ampoule éteinte et dans les 48h pour une panne plus étendue (trois points lumineux consécutifs ou plus touchés).

Chaque année, environ 5 % du parc est renouvelé. La priorité est donnée au remplacement des lampes dont la performance énergétique est plus faible, afin de respecter la directive européenne dite « Ecodesign ». Il s'agit principalement des lampes au mercure haute pression, qu'il ne sera plus possible d'acheter à partir d'avril 2015. Fin 2011, il en restait 7 154 sur le réseau. Fort heureusement, comme Sibelga renouvelle ses luminaires avec le même souci d'efficience énergétique depuis les années 90, elle devrait arriver au bout de l'exercice à la date fixée.

6 SITES-TESTS POUR LE DIMMING

Depuis 2010, Sibelga étudie les performances du dimming appliqué à l'éclairage public. Objectif : vérifier l'efficacité, les gains énergétiques et le confort liés à cette nouvelle technologie.

Les deux premiers sites bruxellois à avoir été équipés de systèmes de dimming se situent dans le quartier du Neerpede à Anderlecht. Pendant cinq heures, la nuit, le flux lumineux y est automatiquement modulé à la baisse. Après un an et demi de fonctionnement, on peut commencer à chiffrer les économies d'énergie : elles sont d'environ 15 %. Mais si les économies d'énergie sont prouvées, elles ne signifient pas forcément rentabilité…

Pour aller plus loin dans l'expérience, un projet a également vu le jour à Forest, tandis que le quartier des Trois Tilleuls à Watermael-Boitsfort et le Bois de la Cambre s'apprêtent eux aussi à accueillir différents systèmes en 2012. On pourra y jouer sur l'intensité non seulement en fonction de l'heure, mais aussi en fonction de l'âge de la lampe, par exemple. On pourra aussi comparer les luminaires commandés par câbles et par radio-fréquence.

Enfin, à partir d'avril 2012, des aspects plus « subjectifs » seront pris en compte dans la cité Volta à Ixelles et les riverains seront davantage impliqués. Il s'agira de comparer des lumières blanches à une lumière jaune de référence, pour les dimensionner correctement, avant de définir les niveaux de dimming acceptables en site urbain.



Après l'éclairage domestique, qui a connu une évolution importante ces dernières années, les recherches battent leur plein pour rendre l'éclairage public encore plus économe en énergie. À Bruxelles, comme le parc est déjà très performant, c'est véritablement dans des « niches » que des gains peuvent être envisagés. C'est pourquoi Sibelga mène différents tests, en solo ou avec d'autres GRD, pour **vérifier et quantifier les progrès promis par les nouvelles technologies** comme les LED (diodes électro-luminescentes) et le dimming (modulation du flux lumineux).

En matière de dimming, trois sites font déjà l'objet de tests, et trois autres sont en préparation (voir encadré). Quant aux LED, elles sont au cœur d'un projet étalé sur cinq ans à Anderlecht. Une dizaine de luminaires y ont été placés, afin que l'on puisse analyser leur fonctionnement et leur vieillissement dans des conditions réelles. Après un an de fonctionnement, on constate une diminution très faible du flux lumineux, ce qui augure d'un choix d'appareils de qualité. Actuellement, les performances et le coût des LED ne penchent pas en leur faveur pour l'éclairage public, si ce n'est pour mettre en lumière des passages piétons, des bâtiments… En 2011, Sibelga a commencé à étudier la possibilité d'éclairer les passages piétons avec des luminaires LED dont l'intensité est pilotée par un détecteur de présence. Autrement dit : lorsque la présence d'un passant est détectée, le niveau d'éclairage sur le passage piéton est immédiatement augmenté. En 2011, les essais se sont focalisés sur les détecteurs de présence. Trois passages seront équipés de la sorte en 2012.

Dans un autre domaine, notons que la **scission du réseau d'éclairage public et des installations servant aux illuminations de fin d'année** a été finalisée en 2011. Entamée en 2008, elle visait à régulariser une situation non compatible avec le marché libéralisé et à éviter les pannes d'éclairage public durant les fêtes.

PROMOUVOIR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

2011 a à nouveau été une année particulière en matière de primes Energie. D'abord, il a fallu traiter le grand nombre de demandes introduites fin 2010 mais reportées sur l'exercice 2011 (en raison de la suspension du programme 2010). En novembre et décembre, un afflux massif de dossiers s'est également produit en raison de l'annonce de la suppression des réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie.

En outre, conformément aux ordonnances publiées au mois d'août, la gestion des primes a été transférée à Bruxelles Environnement au 1er janvier 2012. Le second semestre a donc été une période de transition, pendant laquelle le service Primes a transmis à son successeur son expérience… et ses dossiers.

“Le parc de luminaires bruxellois est déjà composé à 85 % des lampes les plus efficaces.”

Aides au secteur résidentiel

À quelques nuances près, les tendances des dernières années se maintiennent en ce qui concerne les primes demandées par les particuliers (y compris pour les logements collectifs). Les aides pour les installations contribuant à un chauffage performant ont été plébiscitées : 27 % des primes ont trait aux chaudières HR TOP et 9,5 % à l'amélioration de la régulation (thermostats d'ambiance, vannes thermostatiques). Ensemble, elles représentent un quart des montants payés.

Viennent ensuite les primes au remplacement de vitrage, qui ont à nouveau rencontré un grand succès. Au total, les aides pour le vitrage et l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, des sols, des toits et toitures vertes) représentent plus de la moitié des montants versés.

Si les électroménagers performants (réfrigérateurs et congélateurs A++, sèche-linge électriques A) sont toujours populaires, les primes octroyées pour ces équipements n'arrivent plus qu'en troisième position. Alors qu'elles représentaient, en nombre, 30 % des primes payées en 2010, elles n'en représentent plus que 20 %.

Quant aux demandes de prime relatives à des investissements en énergie renouvelable, les chiffres sont comparables aux résultats 2010. Ainsi, 100 primes ont été octroyées pour des chauffe-eau solaires. Quant à l'absence de prime versée pour le placement de panneaux photovoltaïques, elle s'explique par le maintien des conditions strictes de subsidiation (la prime n'étant octroyée que pour un bâtiment passif neuf ou rénové basse énergie).

À relever également, les 13 dossiers introduits pour des petites installations de cogénération qui font leur apparition chez les particuliers.

Enfin, la principale modification introduite dans le régime de primes en 2011, à savoir la modulation des primes en fonction des revenus des ménages, s'est traduite de la manière suivante : les demandes de prime ont été introduites par respectivement 41,5 % des ménages de catégorie A, 18,5 % des ménages de catégorie B et 40 % des ménages de catégorie C. Ces derniers ont perçu 43,7 % du montant total des primes versées au secteur résidentiel.

Marché de la place Saint-Job | Uccle











Marché du parvis Saint-Jean-Baptiste | Molenbeek-Saint-Jean

Aides au secteur professionnel

On se souviendra que les primes aux professionnels (secteurs tertiaire et industriel) constituaient une des déceptions relatives des premières années d'attribution des primes. Depuis cinq ans, les dossiers sont cependant plus nombreux. Les priorités restent assez proches de celles des particuliers puisque sur les 649 primes octroyées, 254 dossiers concernaient l'isolation de l'enveloppe du bâtiment (vitrage, isolation des murs, des sols, des toits et toitures vertes) et 319 dossiers avaient trait à l'amélioration du rendement ou de la régulation thermiques.

Aides aux pouvoirs publics et aux communes

Sibelga met son expertise au service des communes pour les aider à diminuer leur facture énergétique. Quatre services leur sont proposés : des audits énergétiques, des cahiers des charges pour des travaux, des primes pour les investissements URE et un système de comptabilité énergétique.

Ces dernières années, la tendance était à la réalisation de travaux, puisque les études et audits énergétiques avaient déjà été effectués. Pourtant, on a constaté en 2011 une **forte hausse de la demande d'audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditionning)**. C'est que différentes communes ont fait appel à un type d'audit bien particulier, relatif à la régulation du chauffage et de la ventilation. Celui-ci permet d'aller plus loin qu'un audit général lorsque l'on cible un bâtiment en particulier. Sibelga a accompagné les communes dans la bonne programmation de cette régulation.

En ce qui concerne les primes pour des investissements à caractère URE, 41 primes ont été payées ou réservées pour un montant total de près de 570 000 euros. Rappelons que seules des rénovations (enveloppes, installations techniques) de bâtiments communaux existants, situés en région bruxelloise, sont subsidiables. De plus, 62 études d'engineering pour réalisation de travaux ont été effectuées.

Enfin, **12 communes ont déjà signé la convention leur permettant de recourir à NRclick, le système de suivi de la consommation des bâtiments développé par Sibelga**. Les autres communes bruxelloises devraient leur emboîter le pas en 2012. À l'heure actuelle, 72 dataloggers récoltant les données de comptage sont fonctionnels. Ils seront 140 fin 2012, pour atteindre à terme un total de 210 unités.

Installations de cogénération

L'année écoulée a été particulière sur le plan météorologique, puisqu'elle n'a pas réellement connu de période hivernale. Conséquence pour les 11 installations de cogénération exploitées par Sibelga : **leur durée de fonctionnement, liée à la demande de chaleur des utilisateurs, a été bien moindre que l'année précédente** (diminution de 27 % pour les installations actuellement en service). Il faut dire que 2010 avait été tout à fait exceptionnelle. Notons aussi que deux installations ont cessé leurs activités depuis lors (« Abattoirs » en février 2010, « Pacheco » en décembre 2010).

Au total, les différentes unités ont fonctionné un peu plus de 50 000 heures, fournissant 50 millions de kWh sous forme de chaleur aux partenaires concernés et 50,1 millions de kWh au

réseau électrique (de quoi couvrir un tiers des « pertes sur le réseau »). En toute logique, l'énergie produite a rapporté moins de certificats verts à Sibelga, à savoir 19 668. Il faut également tenir compte du fait que 3 installations ne pouvaient plus prétendre aux certificats verts en 2011, car leur période de certification était arrivée à son terme (10 ans). La vente des certificats verts a toutefois rapporté à l'entreprise près d'1,7 million d'euros.

On constate cependant une amélioration constante de l'efficience du parc. En 2011, elle s'est encore améliorée de 15 %, notamment grâce à la rénovation de différentes installations et à une grande rigueur d'exploitation. D'ailleurs, même dans des circonstances défavorables, l'ensemble des partenaires ont enregistré au moins l'économie minimale qui leur est garantie sur leur facture de chauffage.

Mentionnons encore le fait que Sibelga fournit deux services aux clients soucieux d'investir dans la cogénération. D'une part, elle réalise des études relatives au dimensionnement, à la rentabilité, à la composition des cahiers des charges et au suivi du chantier d'intégration de nouvelles unités : il y en a eu quatre en 2011, toutes pour le compte de la Ville de Bruxelles. D'autre part, elle exploite des installations de tiers, afin d'en assurer le fonctionnement optimal. C'est le cas de deux clients à l'heure actuelle, auxquels s'ajoutera un troisième en 2012.

PRENDRE EN CHARGE LES CLIENTS « PROTÉGÉS »

Lorsque certains consommateurs se trouvent en difficulté de paiement auprès de leur fournisseur commercial, Sibelga remplit pour eux la mission particulière de fournisseur social. Pour bénéficier de cette protection, une condition : avoir obtenu le statut de « client protégé ». Dès lors, un plan d'apurement des dettes est établi avec le fournisseur commercial et Sibelga assure la fourniture d'électricité avec une puissance limitée. Au 31 décembre 2011, 7 687 points de fourniture de gaz et d'électricité étaient concernés.

Les conditions d'accès au statut de client protégé ont changé depuis la publication, au mois d'août, des ordonnances relatives à l'organisation du marché de l'énergie. Avec des conséquences contrastées : d'une part, les clients en difficulté de payement sont transférés plus rapidement chez Sibelga, fournisseur social et de nouveaux types de clients bénéficient automatiquement du statut (comme les personnes reconnues OMNIO). D'autre part, les clients protégés peuvent perdre leur statut s'ils ne remplissent plus les conditions de départ, et un client protégé pour une énergie ne l'est plus automatiquement pour l'autre. À la fin 2011, il était encore difficile d'évaluer l'impact à la hausse et à la baisse de ces mesures.

Marché du parvis Saint-Jean-Baptiste | Molenbeek-Saint-Jean



LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

En novembre, à la suite d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) à Anderlecht, l'alimentation en gaz d'un ensemble d'immeubles doit être interrompue. Un épisode qui va se transformer en feuilleton…

« Nous intervenons régulièrement à la demande des pompiers, explique David Vancraenenbroeck, responsable du service Sécurité des installations intérieures de gaz. *Quand nous confirmons qu'une installation est dangereuse, le compteur est temporairement fermé, le temps que le client fasse venir son installateur et rétablisse la situation. »*

À Anderlecht, la situation est rare et complexe. Dans ces immeubles des années 60, le système central d'extraction des gaz brûlés n'est plus du tout adapté aux chaudières individuelles, modifiées au fil du temps. Impossible de le mettre aux normes sans d'importants travaux et l'arrêt de la fourniture de gaz pendant plusieurs mois !

« Avec la commune, les pompiers et le syndic, nous avons alors mis au point un plan en plusieurs phases. Le but était que la copropriété améliore rapidement le niveau de sécurité, afin que les habitants disposent à nouveau d'eau chaude et de chauffage, puis qu'elle ait le temps de mener les travaux nécessaires à la mise aux normes complète.

Tout ne s'est pas passé sans problème : au fil des caprices de la météo et des alertes au CO, notre équipe a dû se rendre plusieurs fois sur place avec les techniciens en charge des ouvertures/fermetures de compteurs. Nous avons ainsi comptabilisé plus de 350 heures de travail supplémentaires. Mais il y allait de la sécurité de centaines de familles. »



Par ailleurs, les mêmes ordonnances prévoient que **la coupure d'un ménage autorisée par le juge de paix ne peut être mise à exécution entre le 1er octobre et le 31 mars**. Pendant cette période, la fourniture doit être assurée par Sibelga au tarif social spécifique. En 2011, on a ainsi dénombré 169 « clients hivernaux ».

Le Bureau d'accueil du centre-ville et le Contact Center sont le premier point de contact pour ces clients protégés. Des pages spécifiques du site internet de Sibelga leur fournissent également bon nombre d'informations. Quant à la facturation, au recouvrement des impayés et au contentieux, ils sont gérés par des équipes dédiées (le « Back Office »). Des techniciens se rendent en outre sur place pour poser les limiteurs de puissance sur les compteurs ou pour les en retirer : sur les 18 484 limiteurs placés ou remplacés en 2011, 1 821 concernaient ainsi des clients protégés. Rappelons que **ces limiteurs sont une spécificité bruxelloise** : en Région flamande et en Région wallonne, on recourt en effet à des « compteurs à budget ».

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ

Si les missions de service public sont assez similaires pour tous les GRD du pays, il en est une tout à fait propre à Sibelga : la prévention gratuite des risques liés à l'utilisation du gaz naturel. Cette **mission unique en son genre** est remplie par le service Sécurité des installations intérieures de gaz (SIIG). Celui-ci répond à des demandes très diverses, provenant des ménages, des autorités publiques, d'ASBL liées au secteur, mais aussi d'autres services de Sibelga.

Plus concrètement, ce service aide à évaluer les problèmes relatifs aux installations privées et propose des solutions aux clients. Fuite de gaz, brûleur mal réglé, appareil mal installé ou mal utilisé… les raisons d'intervenir ne manquent pas. Le SIIG se charge aussi de rouvrir les compteurs de gaz qui ont dû être fermés pour des raisons de sécurité lors d'interventions urgentes. Enfin, les services de police, les pompiers, l'Inspection régionale du logement, etc. font régulièrement appel à ses connaissances lorsqu'ils soupçonnent une situation dangereuse.

En 2011, le nombre total des visites effectuées s'élevait à 6 702. Dans 40 % des cas, il s'agissait de rouvrir un compteur après qu'une non-conformité ou une fuite ait été constatée. Parmi ces interventions, on retrouve également des déplacements à Anderlecht, où un ensemble d'immeubles a connu une fin d'année difficile à la suite d'intoxications au monoxyde de carbone (voir encadré).

Ce dernier cas est exemplatif de la difficulté pour les copropriétés des grands ensembles de gérer de manière cohérente des installations individuelles au gaz connectées sur des infrastructures collectives qui doivent être rénovées. **Le SIIG joue pleinement son rôle d'expert-conseil auprès des autorités publiques et de gardien du respect des normes de sécurité auprès des utilisateurs**.

ALIMENTER LES FOIRES ET LES FESTIVITÉS

À la libéralisation du marché de l'électricité, les fournisseurs d'énergie n'avaient pas prévu de structure commerciale pour le cas particulier des foires, marchés et autres festivités, c'est-à-dire des événements nécessitant un raccordement en voirie et une consommation d'électricité temporaires. Sibelga a alors mis sur pied une organisation permettant d'assurer cette fourniture d'énergie au titre de mission de service public, en accord avec le Ministre de l'Énergie et Bruxelles Environnement. Cette mission a été consacrée par le législateur bruxellois fin 2008.

Le service « Foires et Festivités » est le point de contact de quelque 300 forains et des responsables des festivités organisées toute l'année dans la capitale. La période la plus dense débute en mai, avec les premières kermesses, continue pendant les vacances avec les grands événements musicaux, se poursuit en septembre avec les nombreuses braderies et se termine en janvier avec les Plaisirs d'hivers, le grand marché de noël organisé par la ville de Bruxelles.

À noter que les tarifs appliqués pour le raccordement, la gestion administrative et l'énergie sont fixés de manière à ce que le **coût de cette activité** soit **nul pour la collectivité** (les recettes couvrant l'ensemble des coûts). En 2011, ce sont 1,4 million de kWh qui ont ainsi été facturés.

> « Marchés, kermesses, fêtes de quartier, festivals en plein air… pour que vivent ces événements qui animent la ville, Sibelga assure la fourniture d'électricité au titre de mission de service public. »

Marché de la place des Chasseurs Ardennais | Schaerbeek







LES MARCHÉS DE BRUXELLES

05 | Le marché du Midi

À proximité de la gare du Midi à Bruxelles
Le dimanche de 6h à 13h

Le plus grand marché de Bruxelles et de sa région prend des allures de démesure. Impossible d'en faire le tour sur la matinée, la plupart des visiteurs sont des habitués qui viennent ici pour acheter et pas pour flâner. Le marché est découpé en zones de produits : fruits et légumes, textiles, produits d'entretien, plantes vertes…

Comme au Maghreb, les marchands de fruits et légumes dominent la foule qu'ils haranguent car la concurrence est rude. À conseiller si vous aimez prendre un bain de foule et avoir l'impression d'être ailleurs tout en restant à Bruxelles.



06 | Le marché de la place Van Meenen

Place Van Meenen à Saint-Gilles
Le lundi de 13h à 19h30

À l'ombre du majestueux hôtel de ville de Saint-Gilles, ce petit marché de l'après-midi n'a pas la même fréquentation que celui du Châtelain. L'espace disponible limite le nombre des maraîchers mais l'offre y est assez variée. Après 18 h, quand le temps est favorable, il est envahi par un public qui vient y boire un verre et profiter d'une ambiance vraiment festive digne des bistrots les plus branchés. Même quand l'heure de clôture est dépassée, le public est toujours là et profite de l'instant présent. Preuve, s'il en faut, du rôle des marchés dans l'animation des quartiers.



07 | Le marché de la place Saint-Job

Place Saint-Job à Uccle
Le lundi de 7h30 à 13h30

À l'ombre des platanes et de l'église Saint-Job, on est loin de l'effervescence des marchés du centre-ville. Pas besoin de jouer des coudes ou de slalomer entre des voitures mal garées, on y déambule tranquillement. Sur cette petite place à l'allure de village, les produits de l'agriculture biologique et les fleurs à planter sont bien sûr présentes. Il suffit d'un petit rayon de soleil et d'un peu de chaleur pour donner à cet ensemble un parfum de vacances.





08 | Le marché du parvis Saint-Jean-Baptiste

Parvis Saint-Jean-Baptiste et Place communale à Molenbeek-Saint-Jean
Le jeudi de 7h à 13h

Impossible de ne pas évoquer les marchés de l'Orient et du Maghreb. Le rôle économique et social du marché prend ici tout son sens. Peu ou pas de produits préparés. Fruits et légumes d'un côté, vêtements, chaussures et tissus de l'autre, la concurrence s'affiche à grand renfort d'annonces vocales. Dans cette ambiance survoltée, le photographe se sent un peu en dehors du coup...



09 | Le marché de la place des Chasseurs Ardennais

Place des Chasseurs Ardennais à Schaerbeek
Le vendredi de 13h à 19h30

Autour d'un écrin de verdure qui sert de plaine de jeux pour les enfants, le marché prend place tous les vendredis après-midi. Situé dans un quartier populaire, non loin des institutions européennes, il réunit les extrêmes.

Comme la plupart des marchés de l'après-midi, une partie importante de l'offre est destinée à être consommée sur place et, à la veille du week-end, tous les excès sont permis.



10 | Le marché de la place Flagey

Place Flagey à Ixelles
Le samedi de 8h à 13h30

La place Flagey est devenue un endroit branché depuis sa rénovation en 2008. Le marché du samedi a su tirer parti de cette notoriété en proposant des échoppes de dégustation qui attirent un public qui se retrouve pour discuter autour d'un bon verre.

Les échoppes du marché Flagey sont de grande taille, à l'image du lieu, et variées, à l'image du public. Les fleurs sont également bien présentes dans cette commune qui cache de nombreux îlots de verdure derrière ses belles façades.



Marché de la place des Chasseurs Ardennais | Schaerbeek

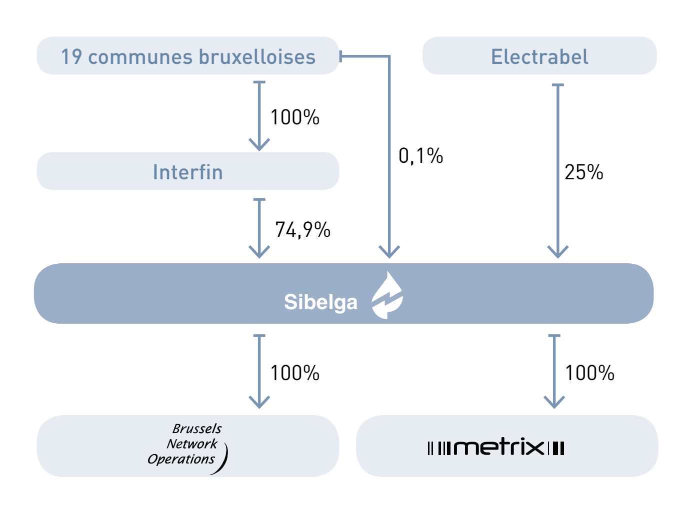
CORPORATE GOVERNANCE

INTRODUCTION

Sibelga est issue de la fusion, le 1er janvier 2003, de trois intercommunales de distribution d'énergie : Interelec, Interga et le secteur sud de Sibelgaz.

Son principal actionnaire, l'intercommunale de financement Interfin, est elle-même issue du regroupement des activités des intercommunales de financement Interfin et des secteurs sud d'IBE et IBG le 1er janvier 2005. Pour mémoire, Interfin regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie (Publigaz, Publi-T, Elia, Fluxys…).

Ces réorganisations ont permis d'assurer une gestion homogène des réseaux de distribution dans la Région de Bruxelles-Capitale et de former un groupe solide et cohérent, constitué comme suit :



ACTIONNARIAT (au 31/12/2011)

Le capital de Sibelga est représenté par des parts sociales A et des parts E, de valeurs différentes.

Les parts A, d'une valeur de 15,7215 euros, sont détenues par Interfin, par les communes bruxelloises (2 parts par commune) et par la société associée Electrabel.

Les parts E, d'une valeur de 100 euros, donnent droit à un primo-dividende à taux déterminé.

Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre de parts A détenues, après paiement du dividende des parts E.

Situation du capital (au 31/12/2011)

	Parts A (nombre de parts)	Parts E (nombre de parts)
Communes	38	-
Interfin	11 497 975	2 965 618
Electrabel	4 927 721	-
Total	16 425 734	2 965 618

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin, à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation.

Assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'administration, le Commissaire-réviseur et le Collège des commissaires peuvent convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire.

Composition

L'assemblée générale est composée des titulaires de parts sociales A. Chaque représentant de ces titulaires est porteur d'un mandat.

Les représentants des communes doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

Convocations

Les convocations aux assemblées générales sont faites uniquement par lettres recommandées adressées aux associés trente jours au moins avant l'assemblée.

Elles reprennent l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'examen des points que celui-ci comporte. Tout associé peut demander l'inscription de points supplémentaires au plus tard quinze jours avant la date de la réunion.




Marché de la place des Chasseurs Ardennais | Schaerbeek

Droits de vote et quorum

Chaque part sociale, à l'exclusion des parts bénéficiaires E, donne droit à une voix sans que les titulaires des parts sociales autres que les communes puissent détenir la moitié du total des droits de vote. Ceux-ci sont le cas échéant réduits à due concurrence.

Les droits de vote revenant à Interfin sont répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales détenues par les communes et Interfin est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

Les majorités requises sont détaillées à l'article 59 des statuts.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis sa création en 2003, Sibelga a adopté une structure à trois niveaux basée sur un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat, un Comité directeur aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière.

Conseil d'administration

Compétences

En plus des tâches qui lui sont légalement réservées, le Conseil d'administration est compétent pour l'approbation des tarifs, des règlements, des plans d'investissements en réseaux et compteurs et du programme d'exécution des missions de service public.

Il décide de l'admission des nouveaux associés.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

La société associée détient 6 mandats.

Fréquence de réunion et participation en 2011

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 74,5 %.

Comité directeur

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, le Comité directeur décide notamment en matière de :

- marchés publics ;
- fonctionnement du marché et politique de régulation, à l'exception des matières tarifaire et réglementaire ;
- gestion et contrôle des filiales et des sociétés participées ;
- nomination des membres du Comité de direction.

Le Comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de 3 administrateurs représentant la société associée.

Fréquence de réunion et participation en 2011

Le Comité directeur s'est réuni à 11 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 85 %.

Comité de direction

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale du groupe et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle du groupe.

Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures du groupe.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et des sept directeurs de département, assistés du Secrétaire général.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit en principe toutes les semaines ou à la demande du Directeur général.

Collège des commissaires

Compétences

Le Collège des commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations comptables de l'intercommunale. Le Collège des commissaires et le commissaire membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises font, chaque année et séparément, rapport à l'Assemblée générale sur l'accomplissement de leur mission (voir rapport financier page 8)

Composition

Le Collège des commissaires se compose de 19 commissaires représentant les communes et d'un commissaire désigné en tant que membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises et de quatre commissaires représentant la société associée.

Fréquence de réunion en 2011

Le Collège des commissaires s'est réuni à 2 reprises pour valider les comptes annuels et semestriels.

Notons qu'une ordonnance régionale de mars 2012 supprime l'obligation de constituer et tenir un Collège des commissaires dans les sociétés intercommunales à compter du 1er janvier 2013.

REPRÉSENTATION

En vertu des articles 40 et 41 des statuts, Sibelga est valablement représentée :

- soit par le Conseil d'administration ;
- soit par le Comité directeur ;
- soit par deux administrateurs agissant conjointement ;
- soit, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, par le Directeur général et les autres membres du Comité de direction, par toute personne dûment mandatée.

OBLIGATIONS SPÉCIALES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS INTERCOMMUNALES

Étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciale et ordinaire du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine.

Chaque année en février, Sibelga fournit à la Cour des comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.

Au niveau régional, il s'agit de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil d'administration de Sibelga dépose auprès du Secrétaire général de l'Administration régionale, dans les trois mois de la fin de chaque année civile, un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires ont participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.

Comité directeur au 07/05/2012

Président
Eric TOMAS

Membres
José ANGELI
Monique CASSART
Christian DEREPPE
Sophie DUTORDOIR
Amet GJANAJ
Pierre MUYLLE
Frédéric NIMAL
Bernard PHILIPPART DE FOY
André SARENS

Directeur général
Luc HUJOEL

Secrétaire
Philippe MASSART

Comité de direction

Directeur général
Luc HUJOEL

Directeur Asset Management
David CARLIEZ

Directeur Gestion accès aux réseaux
Patrick CLAESSENS

Directeur IT
Philippe COLIN

Secrétaire général
Raphaël LEFERE

Directeur Communication
Philippe MASSART

Directeur Gestion des réseaux
Jean PERBAL

Directrice Ressources humaines
Katelijne VAN OVERWALLE

Directeur Finances
Luc ZABEAU





Marché de la place Flagey | Ixelles

Conseil d'administration au 07/05/2012

Président
Eric TOMAS

Premier Vice-Président
Christian DEREPPE

Seconde Vice-Présidente
Sophie DUTORDOIR

Administrateurs
José ANGELI
Alain BACK
Jenny BURMS
Soâd BEN ABDELKADER
Monique CASSART
Jean-Marie CHARELS
Emmanuel DE BOCK
Eliane DE MEULEMEESTER
Caroline DESIR
Oscar DUBRU*
Mohamed EL KHATTABI
Michel EYLENBOSCH
Marc FRANCHIMONT
Amet GJANAJ
Nathalie GOBBE
Marc JOSZ
Jacques MARTROYE de JOLY
Mounia MEJBAR
Fiorenzo MOLINO
Lydia MUTYEBELE NGOI
Pierre MUYLLE
Yasmina NEKHOUL
Frédéric NIMAL
Bernard NOËL
Roland PETIT-JEAN (démissionnaire)
Philippe PIVIN
Bernard PHILIPPART DE FOY
Mahfoudh ROMDHANI
André SARENS
Jean-Paul VAN LAETHEM
Agnès VANDEN BREMT
Claude VANHEE

Expert auprès du Président
Christian VIAENE

Directeur général
Luc HUJOEL

Secrétaire
Philippe MASSART

* Monsieur Oscar DUBRU est désigné en vue d'achever le mandat d'administrateur précédemment détenu par Monsieur Roland PETIT-JEAN. Sa nomination est proposée au cours de l'Assemblée générale du 18 juin 2012.

Collège des commissaires au 10/05/2012

Présidente
Julie BOLLE

Premier Vice-Président
Jacques PUTSEYS

Second Vice-Président
Marc TRIEST

Commissaires
Véronique ARTUS
Sylvie BOMELE MOLINGO (démissionnaire)
Christine BOURDEAUX
Didier CHARPENTIER
Vanessa CUEVAS (démissionnaire)
Martial DEWAELS
Boris DILLIES
Julie FISZMAN
Françoise HERBIET
Mohamed KHEDDOUMI (démissionnaire)
Nicole LEPAGE*
Gisèle MANDAILA MALAMBA
Antoine MAZY
Thierry NAVARRE*
Roger NENAIN
Jeanne NYANGA-LUMBALA
Mustafa ÖZTÜRK
Solange PITROIPA*
Stéphane TELLIER
Thierry UYLENBROECK
Elise VAN der BORST
Josiane WELLEKENS
Eric WEYCKMANS

Commissaire-réviseur
Alain SERCKX

Secrétaire
Philippe MASSART

* Madame Nicole LEPAGE, Monsieur Thierry NAVARRE et Madame Solange PITROIPA sont désignés en vue d'achever les mandats de commissaire précédemment détenus par Monsieur Mohamed KHEDDOUMI, Mesdames Sylvie BOMELE MOLINGO et Vanessa CUEVAS. Leur nomination est proposée au cours de l'Assemblée générale du 18 juin 2012.


AVOCADOS
AVOCATS
6
ZAFER

02

STATISTIQUES

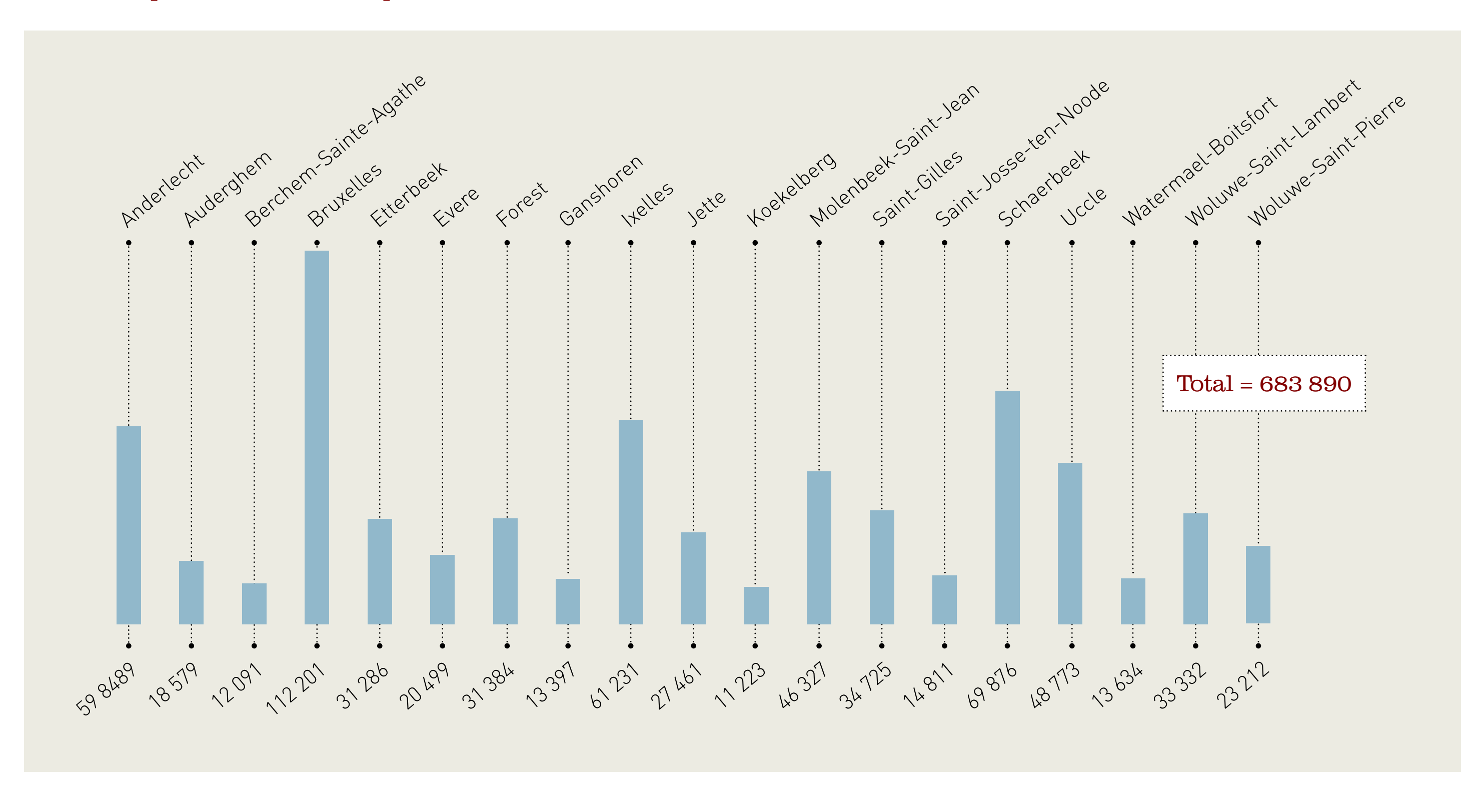
Marché de la place Flagey | Ixelles

ÉLECTRICITÉ

POINTS DE FOURNITURE

	2011	2010	2009
Nombre de points de fourniture	683 890	678 446	674 500
Points de fourniture inactifs	63 512	63 095	65 260
Points de fourniture actifs	620 378	615 351	609 240
Actifs haute tension	2 876	2 876	2 935
Actifs basse tension	617 502	612 475	606 305

Nombre de points de fourniture par commune - 2011



TRANSPORT

	2011	2010	2009
Électricité transportée* (MWh)	5 086 969	5 273 168	5 342 042
Haute tension	2 645 554	2 761 839	2 758 796
Basse tension	2 441 415	2 511 328	2 583 246
Électricité injectée** (MWh)	5 265 096	5 461 641	5 434 110
Taux de perte (%)	3,03%	3,03%	3,03%

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

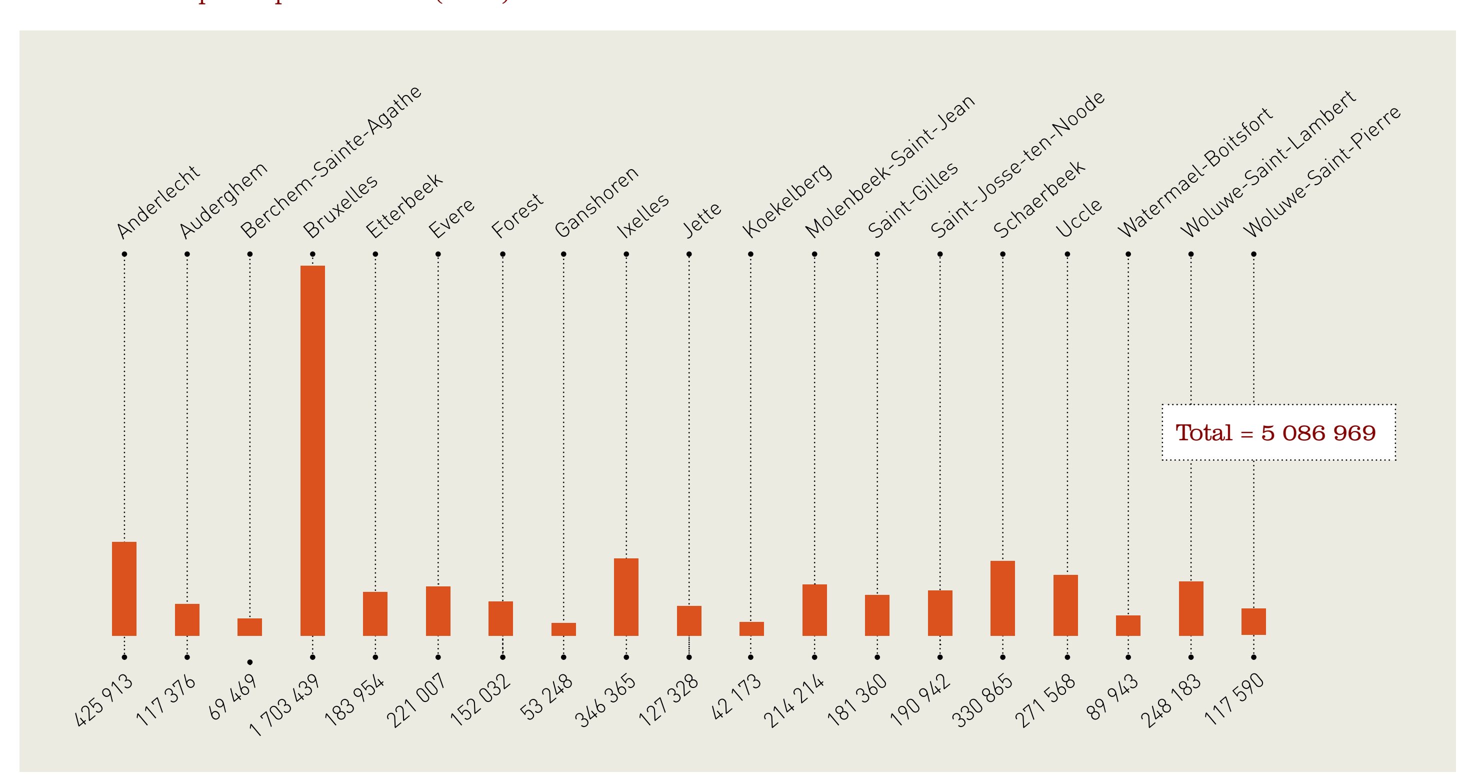
** Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie produite et injectée sur le réseau.





Marché de la place Flagey | Ixelles

Électricité transportée par commune (MWh) - 2011



FACTURATION AUX FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

	2011	2010	2009
Grid Fee * (euros)	209 921 159,19	204 199 074,42	185 961 871,36

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

INFRASTRUCTURE DES RÉSEAUX

	2011	2010	2009
Nombre de compteurs *	685 563	680 589	676 215
Haute tension	7 871	8 422	8 569
Basse tension	677 692	672 167	667 646
Nombre de raccordements basse tension (avec et sans compteur)	212 265	211 630	211 001
Nombre de cabines haute tension « réseau »	3 117	3 139	3 152
Nombre de cabines haute tension « client »	2 866	2 859	2 861
Nombre de postes de répartition et postes de dispersion (haute tension)	92	93	92
Nombre de postes de fourniture (interface avec Elia)	50	50	51

* Augmentation 2011 due à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation.

LONGUEUR DES RÉSEAUX

	2011	2010	2009
Longueur des réseaux (km)	6 328,4	6 313,4	6 306,4
Haute tension (100 % souterrain)	2 277,5	2 283,1	2 302,6
Basse tension	4 050,9	4 030,3	4 003,8
Souterrain	4 030,5	4 009,9	3 989,4
Aérien	20,4	20,4	14,4

FIABILITÉ DES RÉSEAUX

	2011	2010	2009
Pointe annuelle (puissance maximale appelée)	937,175 MW Mardi 1 février	950,6 MW Jeudi 11 février	957,5 MW Mercredi 7 janvier
Réseau haute tension			
Fréquence de défauts par 100 km de câble	7,8	6,7	7
Nombre d'incidents * avec coupure client	219	190	202
Durée moyenne de l'indisponibilité **	0:22:35	0:17:23	0:20:25
Suite à des incidents sur le réseau de distribution (Sibelga)	0:22:26	0:15:06	0:14:25
Suite à des incidents sur le réseau de transport (Elia)	0:00:09	0:02:17	0:06:00
Durée moyenne de rétablissement ***	0:46:21	0:50:04	0:42:18
Réseau basse tension			
Nombre d'interruptions de l'approvisionnement	8 188	8 475	8 233
Suite à un incident sur câble	5 479	5 760	5 892
Suite à un incident sur branchement	2 709	2 715	2 341
Durée moyenne de l'indisponibilité **	0:18:31	0:22:29	0:16:27
Durée moyenne de rétablissement ***	2:40:08	2:46:28	2:30:53

* Interruption de plus de 3 minutes affectant tout ou partie du réseau.
** Durée annuelle moyenne d'interruption par utilisateur de réseau.
*** Durée moyenne d'interruption par cabine touché par un incident.





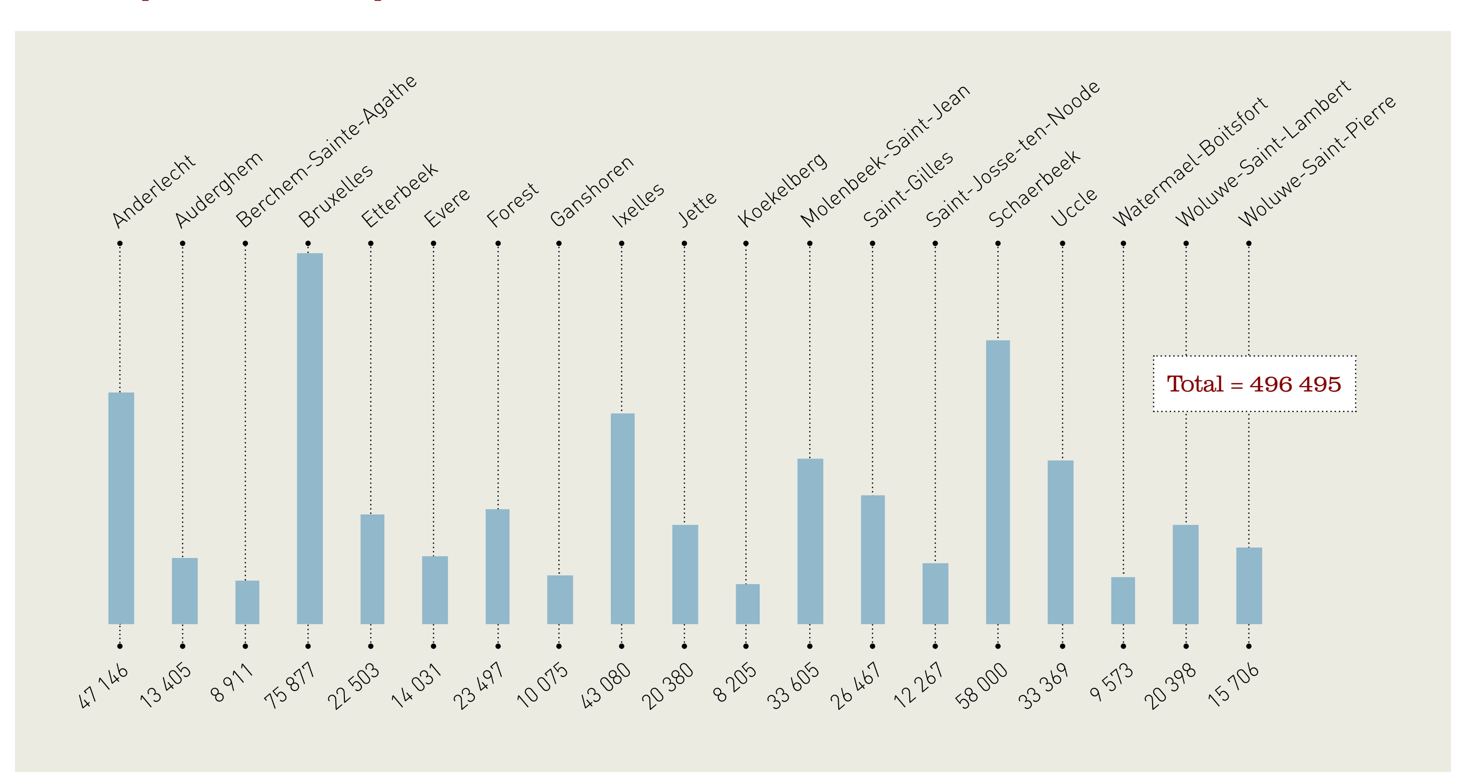
Marché de la place Antoine Gilson | Boitsfort

GAZ

POINTS DE FOURNITURE

	2011	2010	2009
Nombre de points de fourniture	496 495	493 359	491 360
Points de fourniture inactifs	77 380	76 443	77 341
Points de fourniture actifs	419 115	416 916	414 019
Actifs moyenne pression	1 817	1 651	1 626
Actifs basse pression	417 298	415 265	412 393

Nombre de points de fourniture par commune - 2011

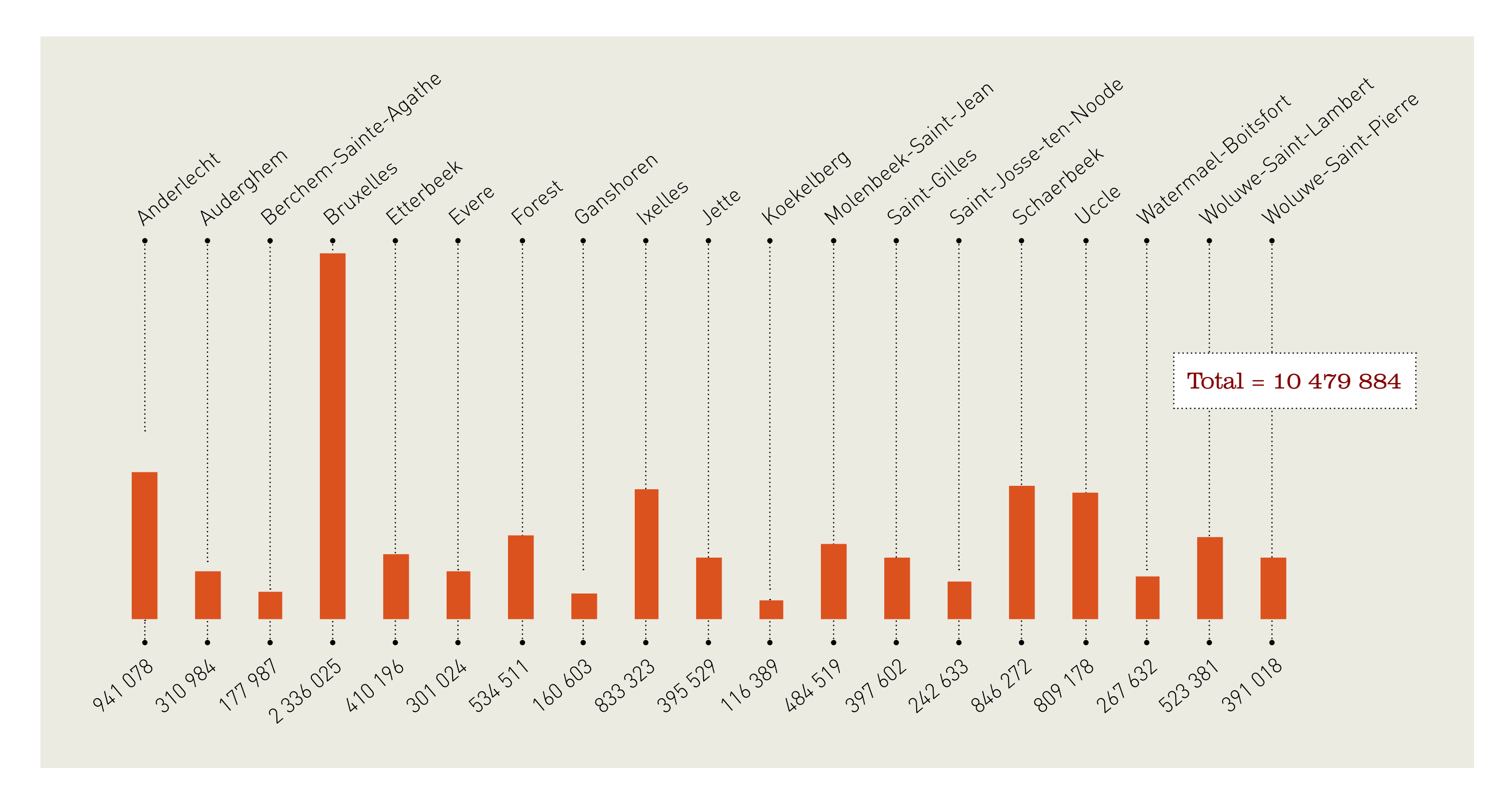


TRANSPORT

	2011	2010	2009
Gaz transporté * (MWh)	10 479 884	10 971 249	10 758 572
Moyenne pression	2 090 940	2 480 814	2 162 875
Basse pression	8 388 944	8 490 435	8 595 697
Gaz injecté ** (MWh)	8 877 755	11 690 123	10 858 622

* Quantité de gaz transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.
** Quantité de gaz mesurée à l'entrée du réseau. Pour plus de détails sur la diminution 2011, voir le rapport financier page 2.

Gaz transporté par commune (MWh) - 2011







Marché de la place Antoine Gilson | Boitsfort

FACTURATION AUX FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

	2011	2010	2009
Grid Fee * (euros)	122 620 036,88	117 169 542,85	106 289 872,61

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

INFRASTRUCTURE DES RÉSEAUX

	2011	2010	2009
Nombre de compteurs	493 618	491 458	488 969
Nombre de raccordements	187 652	187 002	186 629
Moyenne pression	2 802	2 782	2 765
Raccordements « réseau »	442	437	436
Raccordements « clients »	2 360	2 345	2 329
Basse pression	184 850	184 220	183 864
Nombre de cabines « réseau »	442	437	436
Nombre de lignes de détente « clients »	1 753	1 749	1 740
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	7	7	8

LONGUEUR DES RÉSEAUX

	2011	2010	2009
Longueur des canalisations (km)	2 893,6	2 879,0	2 852,4
Canalisations moyenne pression	609,3	605,4	602,5
Acier	552,0	550,6	547,7
PE (polyéthylène)	57,3	54,8	54,8
Canalisations basse pression	2 284,3	2 273,6	2 249,9
Acier	1 065,4	1 067,8	1 071,9
PE (polyéthylène)	1 102,5	1 053,4	978,9
Fonte grise	58,6	79,0	108,7
Fonte nodulaire	29,1	29,3	29,6
Fibrociment (Eternit)	28,7	44,1	60,8

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX

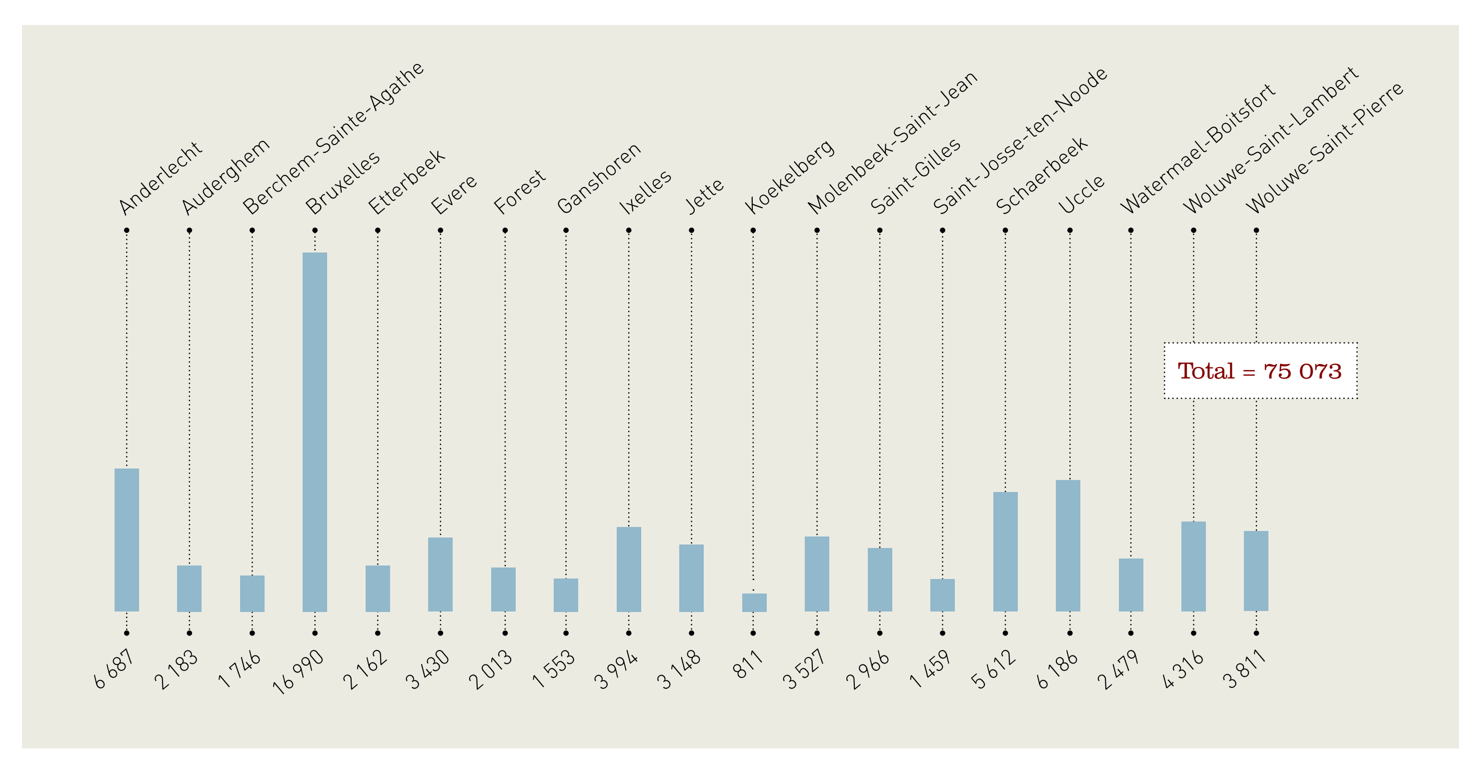
	2011	2010	2009
Nombre d'interventions d'urgence suite aux appels « odeur gaz »	4 975	5 710	4 559
Nombre de fuites sur branchements (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	1 518	1 690	1 542
Nombre de fuites sur canalisations (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	158	209	230
Fuites sur canalisations par agression par des tiers	139	115	113
Nombre d'incidents graves déclarés au SPF Économie et Énergie - Division « Sécurité »	1	3	2

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2011	2010	2009
Nombres de luminaires sur les voiries communales	75 073	73 460	72 237
Nombre de nouveaux luminaires	4 050	3 714	4 151
Puissance électrique installée (kW)*	12 445	13 509	13 514
Consommation totale (kWh) (à charge de Sibelga)*	52 023 246	56 203 162	56 047 338
Nombre de dépannages	8 548	9 268	9 562
Nombre de lampes remplacées suite à un dépannage	3 747	3 856	4 318
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	22 069	23 506	26 957

* Diminution 2011 due à l'accélération du remplacement des lampes énergivores et à la révision du mode de calcul de la puissance forfaitaire de certaines lampes.

Nombre de luminaires par commune - 2011







Marché de la place Antoine Gilson | Boitsfort

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

AUDITS, PRIMES ET ÉTUDES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

	2011	2010
Audits Relighting (éclairage intérieur)	4 bâtiments pour un montant total de **6 600 €**	3 bâtiments pour un montant total de **7 120 €**
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditionning)	44 bâtiments pour un montant total de **93 700 €**	22 bâtiments pour un montant total de **7 962 €**
Primes et études relatives aux investissements « Relighting »	40 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de **406 500 €**	23 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de **192 966 €**
Primes et études relatives aux investissements « HVAC »	63 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de **607 200 €**	49 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de **450 985 €**

PRIMES AU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	2011*		2010**	
	Nombre	Montant total (euros)	Nombre	Montant total (euros)
Chauffage				
Chauffage	3 484	1 233 622,00	5 643	1 817 893,83
Régulation thermique	1 366	93 041,00	2 244	124 910,89
Chauffe-eau instantané	36	11 681,00	65	13 460,00
Pompe à chaleur	8	14 070,00	6	13 831,00
Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	60	131 750,00	42	102 326,85
Micro-cogénération***	13	52 739,00	-	-
Isolation				
Sols et murs	535	925 515,00	713	1 055 348,85
Toit et toiture verte	991	1 276 248,00	1 266	1 578 129,00
Vitrage	3 855	1 040 192,00	5 854	1 814 582,36
Protection solaire	375	119 869,00	620	197 149,49
Électroménager				
Electroménager - froid	1 992	269 381,00	6 134	611 481,83
Electroménager - sèche-linge	872	120 554,00	1 758	176 339,70
Équipements solaires				
Chauffe-eau solaire	100	311 270,00	142	373 578,14
Photovoltaïque	-	-	3	16 452,00
Audits	81	31 251,00	128	61 970,57
Divers			54	42 658,48
TOTAL	**13 768**	**5 631 183**	**24 672**	**8 000 112,99**

* Chiffres au 31/12/2011.
** Chiffres au 31/03/2010.
*** Nouvelle prime.

PRIMES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET AU SECTEUR PROFESSIONNEL

	2011		2010	
	Nombre	Montant total (euros)	Nombre	Montant total (euros)
Chauffage et régulation thermique	692	534 227,00	192	216 221,15
Relighting et variateur de fréquence	53	185 432,00	3	12 517,14
Audits et études de faisabilité	41	128 181,00	31	82 259,18
Comptabilité énergétique	-	-	-	-
Isolation	436	1 302 004,00	135	313 986,39
Divers	2	80 548,00	16	129 225,85
TOTAL	1 224	2 230 392,00	377	754 209,71

COGÉNÉRATION

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production nette d'électricité (kWh) 2011	2010
Abattoirs Anderlecht (jusqu'en février 2010)	1999	534	732	1	0	251 532
Pacheco (jusqu'en décembre 2010)	1999	510	708	1	0	1 462 222
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	10 985 564	16 581 596
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 381 496	2 204 541
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	1 705 500	2 477 923
Centre Monnaie	2000	606	723	1	857 920	1 520 194
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	594 210	994 718
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	7 001 233	12 259 813
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	11 261 066	14 304 674
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	15 535 337	15 745 655
Esseghem I	2006	139	207	1	331 325	595 267
Esseghem II	2006	139	207	1	367 826	635 925
Quai des Usines (chaufferie)	2009	139	207	1	486 603	698 973
TOTAL		17 837	19 682	18	50 508 080	69 733 033

CERTIFICATS VERTS

	2011	2010
Nombre de certificats verts (Brugel)	19 668	23 659
Économie CO_2 (tonnes)*	5 158	6 135
Économie gaz naturel (kWhi)	23 769 023	28 272 031
Économie gaz naturel (Nm³)	2 653 903	3 043 079

* Calculée sur la base des certificats verts + turbine de détente cogénération "Quai des Usines".




Marché rue Edouard Deknoop | Evere

MESURES SOCIALES

	2011	2010
Points de fourniture protégés		
Électricité	4 116	3 356
Gaz	3 571	2 939
Points de fourniture hivernaux*		
Électricité	91	-
Gaz	78	-
Limiteurs de puissance		
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12	18 046	15 118
Nombre de limiteurs de puissance placés ou remplacés	18 484	15 932
Protégés	1 821	1 744
Non protégés	16 663	14 188
Nombre de limiteurs enlevés	12 961	11 641

* Nouveau statut défini par les ordonnances du 20 juillet 2011 relatives à l'organisation des marchés du gaz et de l'électricité.

RELEVÉS D'INDEX DE CONSOMMATION

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés*	Nombre d'index par les U.R.**
Relevés annuels	1 339 077	1 138 618 (85 %)	73 107 (5 %)
Relevés mensuels (cumulés)	443 518	441 426 (99,5 %)	-

* Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

** Index communiqués par les utilisateurs de réseau (via téléphone, via le site internet..)





Marché Agora | Bruxelles

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF DU GROUPE SIBELGA (y compris filiales BNO et Metrix)

	2011		2010	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31/12 (FTE*)	1 066,72		1 054,26	
Hors absences de longue durée	1 028,29		1 004,21	
Personnel actif au 31/12/2011 (HC**)	1 084	100	1 067	100
Selon le sexe				
Hommes	805	74,26	775	72,63
Femmes	279	25,74	272	25,49
Selon la fonction				
Cadres	148	13,65	132	12,37
Employés	936	86,35	935	87,63
Selon l'âge				
‹ 25 ans	79	7,29	81	7,59
de 25 à 34 ans	145	13,38	304	28,49
de 35 à 44 ans	311	28,69	316	29,62
de 45 à 54 ans	328	30,26	222	20,81
≥ 55 ans	221	20,39	144	13,50

* FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).
** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).

LES MARCHÉS DE BRUXELLES



11 | Le marché de la place Antoine Gilson

Place Antoine Gilson à Boitsfort
Le dimanche de 8h à 13h

Ce marché du dimanche matin s'adresse clairement à une clientèle qui profite de la pause du week-end pour prendre l'air et acheter des produits frais dans un environnement visuel de qualité. Les produits bio et les spécialités du Sud et d'ailleurs sont bien sûr présentes. Les fleurs coupées et à planter occupent une part plus importante que dans les autres marchés, car la forêt est toute proche et les zones de verdure sont présentes partout dans la commune. Un marché à découvrir par beau temps pour le plaisir des yeux.



12 | Le marché rue Edouard Deknoop

Rue Edouard Deknoop à Evere
Le mercredi de 8h à 12h30

À l'instar de sa maison communale, on trouve à Evere beaucoup d'habitations qui présentent un style architectural caractéristique de l'après-guerre. Elles contribuent à donner à ce marché une ambiance plus villageoise que citadine. On y trouve un panel de produits alimentaires et vestimentaires assez varié. Étant donné sa situation excentrée, il est avant tout fréquenté par une clientèle locale qui y a ses habitudes et renforce l'ambiance provinciale de ce sympathique marché.



13 | Le marché Agora

Place du Marché aux Herbes à Bruxelles
Du vendredi au dimanche de 10h à 20h

À deux pas de la Grand-Place, ce petit marché d'artisanat vaut surtout pour son image homogène faite de petites tentes de couleur rouge et verte et par sa bonne intégration dans ce quartier historique de Bruxelles.

Il s'adresse avant tout aux touristes qui y trouveront des idées de cadeaux qui n'ont rien de spécifiquement bruxellois : bijoux, peintures, chapeaux, bougies, sacs, etc.

À découvrir de préférence le soir, à la période des fêtes, pour profiter des décorations et de l'éclairage de Noël.


2:1,50€
1:1€
Kippa's
Kippa's
1€
1,50 €
LABATUT BOUCHARD
EPICES PIZZA
Special Tat pur
4kg 3,00
2kg 3,80

LEXIQUE

Unités de mesure

A - ampère - unité d'intensité du courant électrique.

V - volt - unité de la tension électrique.
BT - basse tension (230 et 400 V)
HT - haute tension (36 à 220 kV)

W - watt - unité de puissance de flux électrique ou thermique.

Wh - wattheure - unité de consommation d'énergie.

bar - unité de mesure de pression.
BP - basse pression (< 100 mbar)
MP - moyenne pression (> 100 mbar)

Préfixes multiplicateurs

m - milli = un millième

k - kilo = mille

M - méga = un million

G - giga = un milliard

T - téra = mille milliards

Marché

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN (European Article Numbering)

Numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières, compteur compris, reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Client protégé

Consommateur résidentiel d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie qui a obtenu le statut lui permettant de continuer à bénéficier d'une quantité limitée d'énergie par le fournisseur de dernier ressort, en l'occurrence Sibelga.

GRD

Gestionnaire de réseaux de distribution.

GRT

Gestionnaire du réseau de transport.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz et/ou de l'électricité à des clients finals en utilisant les réseaux de transport et de distribution.

Brugel

Bruxelles Gaz Électricité. Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles Environnement

Administration de l'environement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

CREG

Commission de régulation de l'électricité et du gaz. Régulateur fédéral du marché de l'énergie.

Clearing house

Plate-forme d'échange pour les acteurs du marché de l'énergie, où sont rassemblées toutes les données et où sont enregistrées toutes les transactions relatives à un point de fourniture.

Paquet énergie

Ensemble de mesures (directives et règlements) adoptées par la Commission européenne pour libéraliser le marché européen de l'énergie.

Registre d'accès

Registre informatique, géré par le gestionnaire des réseaux de distribution, réunissant les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture d'énergie (code EAN, nom du client, fournisseur, etc.).

Autres

Certificat vert (CV)

Titre octroyé pour la production d'électricité dite verte (cogénération, installation utilisant des sources d'énergie renouvelable). Chaque CV correspond à une économie de 217 kg de CO_2 . En Région de Bruxelles-Capitale, il est délivré par Brugel.

Cogénération

Production combinée de chaleur et d'électricité.

Compteur intelligent (Smart Meter)

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement, de stockage et d'échange de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture, et de commander à distance certaines opérations à réaliser sur les compteurs (ouverture, limitation de puissance….).

Incident fluide

Accident du travail relatif au fluide électrique ou au fluide gaz.

Pertes réseau

Pertes d'énergie électrique survenant sur le réseau et dans les transformateurs en raison de phénomènes physiques (effet Joule). À ces pertes techniques s'ajoutent des pertes « administratives », c'est-à-dire des quantités d'électricité non enregistrées et non facturables (vols, erreurs de comptage, etc.). Toutes ces pertes sont couvertes par le gestionnaire du réseau.

Protection cathodique

Technique permettant d'éviter la corrosion des conduites de gaz en acier, causée par des courants électriques souterrains en provenance de réseaux électriques ou de voies ferrées.

Réseau intelligent (Smart Grid)

Réseau de distribution d'électricité utilisant des technologies informatiques pour mieux mettre en relation l'offre (des producteurs) et la demande (des consommateurs) et pour assurer la sécurité de fonctionnement du réseau avec une production décentralisée intermittente et aléatoire (solaire, éolien).

Taux de fréquence

Mesure du nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (nombre d'accidents x 1 000 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

Taux de gravité

Mesure de la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (durée d'incapacité x 1 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

URE

Utilisation rationnelle de l'énergie.

Accueil clientèle

Rue des Poissonniers 13
1000 Bruxelles
Tél.: 02 549 41 00

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Numéros d'urgence

Odeur gaz (24h/24): 02 274 40 44

Pannes d'électricité (24h/24)
et pannes d'éclairage public: 02 274 40 66

Siège social

Sibelga s.c.r.l.
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles
BCE 0222 869 673

Colophon

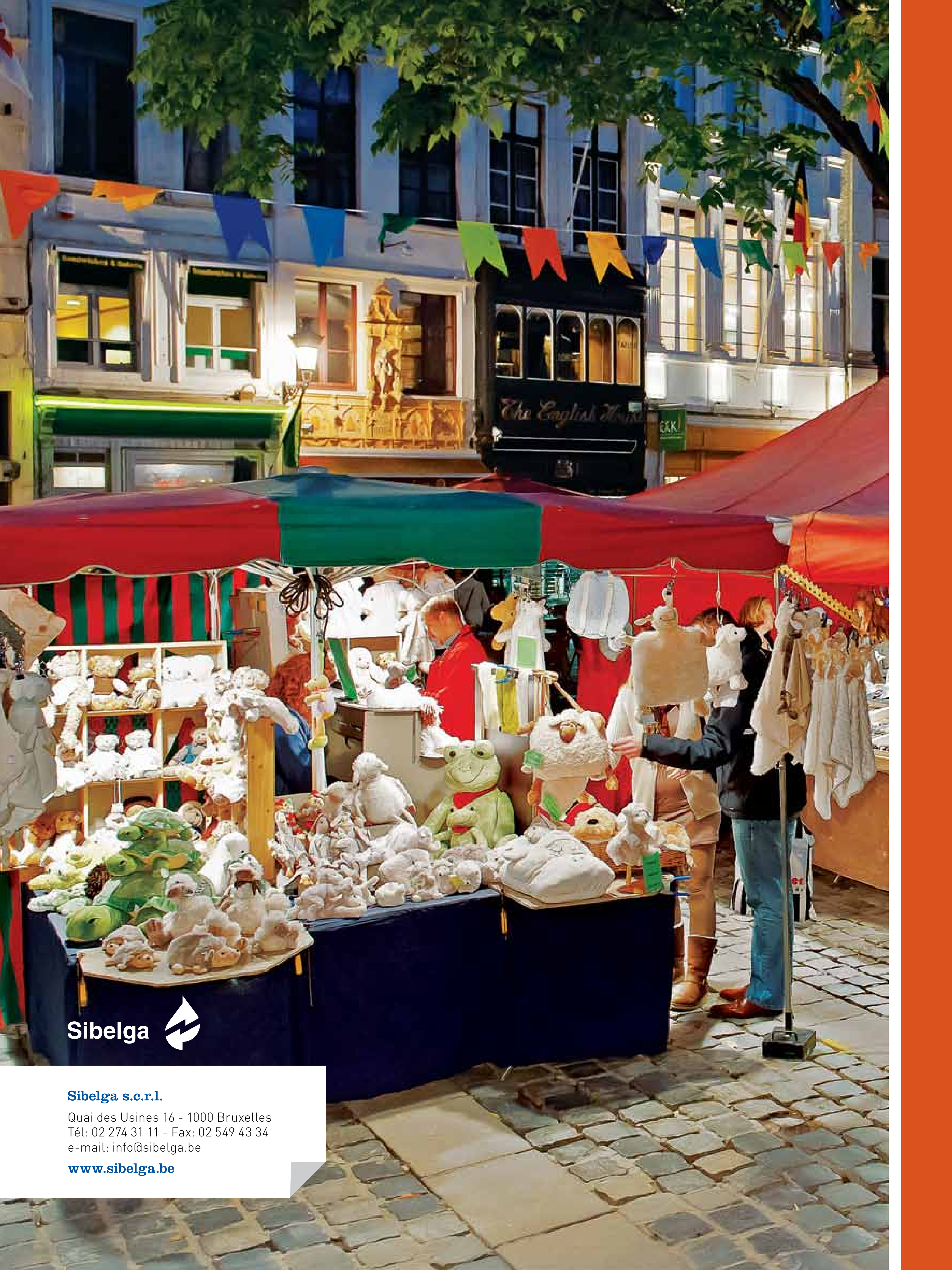
Coordination
Département Communication

Rédaction du rapport d'activités
Clarisse Poncelet

Photos
Emmanuel Manderlier
(sauf pages 17,23, 29 et 38 - photos Van den Bergh & Partners)

Éditeur responsable
Philippe Massart
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles





Sibelga s.c.r.l.

Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles
Tél: 02 274 31 11 - Fax: 02 549 43 34
e-mail: info@sibelga.be

www.sibelga.be


RAPPORT FINANCIER
2011
Sibelga

Sibelga
RAPPORT FINANCIER
2011

SOMMAIRE

DÉNOMINATION ET FORME

Sibelga, association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

SIÈGE SOCIAL

Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

CONSTITUTION

Autorisée par l'arrêté royal du 24 juin 1982.
Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

STATUTS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par l'arrêté royal du 1er décembre 1982 et publiés à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010 suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 30 septembre 2010.

Une nouvelle Assemblée générale extraordinaire a eu lieu en date du 19 décembre 2011 modifiant les statuts qui n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2013, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 20 janvier 2012.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique « Publications ».

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU 18 JUIN 2012 RELATIF AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son trentième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2011, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 64 des statuts.

I. PRÉLIMINAIRES

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son trentième exercice social, il s'agit en réalité du neuvième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale et du cinquième dans un environnement entièrement libéralisé.

- Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux payées par les fournisseurs (Grid Fee).
- La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale peut toutefois encore impacter le résultat par la récupération de créances contrepassées et par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges.
- L'intercommunale constate la non-décision de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour l'exercice d'exploitation 2010. La dernière décision concerne l'exercice d'exploitation 2009.

II. FAITS SAILLANTS

1. ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

La crise de la dette souveraine touche la zone euro et résulte de la conjonction d'une politique monétaire commune avec des politiques budgétaires décentralisées et non coordonnées.

Elle a eu pour conséquence de pousser le taux OLO 10 ans à la hausse pour l'exercice 2011. C'est ainsi que le taux OLO 10 ans qui intervient dans le calcul de la rémunération équitable est passé de 3,4374 % en 2010 à 4,2045 % en 2011.

Pour rappel, le taux OLO 10 ans de la proposition tarifaire pluriannuelle 2009-2012 établie ex ante était de 3,9431 %. Ceci a entraîné une augmentation de la rémunération équitable ex ante de 2,7 M €.

2. QUANTITÉS D'ÉNERGIE DISTRIBUÉES

Pour ce qui concerne l'électricité, les quantités distribuées au cours de l'exercice sont réduites au niveau des quantités de l'exercice 2003. Ce constat s'inscrit dans un contexte de crise où les économies d'énergie sont à l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne le gaz, les quantités d'énergie distribuées au cours de l'exercice sont à la baisse mais sans aucune commune mesure avec la baisse enregistrée au niveau des quantités d'énergie primaire injectées dans le réseau.

Ce phénomène s'explique par les conditions climatiques contrastées de 2010 à 2011. Les degrés-jours mesurés en 2010, considérée comme une année froide, se chiffraient à 2703. Pour 2011, année chaude, les degrés-jours se sont chiffrés à 1928, soit:

- 71 % par rapport à l'exercice précédent;
- 80 % par rapport à une année normale;
- 88 % par rapport au budget repris dans la proposition tarifaire.

La clôture de l'exercice 2010 s'est réalisée en sous-estimant les quantités distribuées car celles-ci, bien que consommées, n'étaient pas relevées (énergie en compteur).

Pour la clôture de l'exercice 2011, la forte diminution de l'Infeed (quantités d'énergie primaire injectées dans le réseau) a été partiellement compensée par les décomptes de consommation de l'année 2010.

3. DISTRIBUTION DES RÉSERVES DISPONIBLES

Complémentairement à l'idée de créer des parts E et à la demande de la société privée associée, l'Assemblée générale a décidé avec effet au 1er décembre 2010:

- de réduire à concurrence d'un montant de 170 000 649,24 € le capital souscrit en parts A, sans réduction du nombre de parts A, par voie de réduction de la valeur de libération de chacune des parts A;
- de distribuer sous forme d'un dividende intérimaire les réserves disponibles, soit 116 561 213,5 €. Cette distribution a eu un impact sur l'impôt des personnes morales (I.P.M.) qui a frappé l'activité gaz de l'intercommunale en 2010.

Au niveau du poids de la fiscalité, nous pouvons considérer l'exercice 2011 comme un retour à la normale.

4. INSCRIPTION DE LA RAB (REGULATORY ASSET BASE) À L'ACTIF DU BILAN

Pour rappel, jusqu'à la clôture de l'exercice 2009, la valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques: terrains, bâtiments et équipements) était égale à la valeur comptable

réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires économiques le 22 novembre 1985.

A partir de l'exercice 2010, en référence aux lignes directrices de la CREG du 18 juin 2003 concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz actifs sur le territoire belge, les dispositions suivantes ont été appliquées:

« Les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel qui disposent d'un inventaire technique de leurs immobilisations corporelles respectant leur comptabilité et permettant de contrôler leur conformité avec les immobilisations corporelles réelles (par exemple par le biais d'une identification des éléments de l'actif), peuvent évaluer les investissements dans les immobilisations corporelles en fonction de leur valeur de reconstruction économique au 31 décembre 2001 (électricité) et 2002 (gaz). Cette valeur de reconstruction économique est justifiée sur base des prix unitaires en vigueur, en tenant compte de la technologie actuelle, pour des éléments utiles nécessaires aux activités régulées. Les amortissements sur ces valeurs de reconstruction initiales sont, en ce qui concerne le pourcentage, la valeur résiduelle et les modalités d'application, les mêmes que ceux appliqués dans le passé par les entreprises de transport d'électricité et de gaz naturels et les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel.

La valeur obtenue ainsi, majorée ou réduite du fonds de roulement nominal, constitue la valeur initiale des capitaux investis (iRAB). Cette valeur iRAB est réduite des subventions d'investissement éventuellement reçues durant cette même période. »

Cette mesure, initiée au cours de l'exercice précédent, sort pleinement ses effets dans le calcul de la base à rémunérer (capitaux investis) pour l'exercice 2011.

5. COUVERTURE DES RISQUES

Sibelga a poursuivi sa politique prudente en matière de couverture des risques. Celle-ci se traduit par une augmentation significative des provisions pour risques et charges qui s'élèvent à:

- 113 754 617,53 € pour l'exercice 2010;
- 122 223 135,17 € pour l'exercice 2011.

Ces provisions couvrent notamment les risques:

- opérationnels relatifs à l'achat d'énergie primaire pour le marché ex-captif et à l'allocation-réconciliation pour le marché libéralisé.
- de contrepartie par rapport aux créances du gestionnaire de réseaux de distribution;
- régulatoires liés à l'incertitude planant sur l'approbation et l'affectation des soldes (créances) régulatoires;
- autres tels l'assainissement des sites.

6. OPÉRATIONS DE SIMPLIFICATION PAR RAPPORT À LA RDE

Au départ, la commune de Saint-Gilles était encore propriétaire d'installations servant à la distribution d'électricité et de gaz sur son territoire. Ces installations ont été apportées en usage à la RDE par la commune. La RDE a apporté en usage à Sibelga lesdites installations ainsi que les installations de distribution d'électricité et de gaz lui appartenant en propre.

En contrepartie de cet apport en usage, la RDE détenait des parts U non représentatives du capital social lui donnant droit au versement d'un dividende privilégié et percevait annuellement une redevance d'amortissement de Sibelga.

Les statuts de Sibelga stipulant que tout propriétaire d'installations apportées en usage peut demander à tout moment le rachat de celles-ci par l'intercommunale, Sibelga a acquis ces installations de distribution d'électricité et de gaz au cours de l'exercice.

L'acte authentique stipule qu'en raison du rachat des installations, les parts U sont supprimées et le droit de la RDE au dividende privilégié et à la redevance d'amortissement précités s'éteint.

Par ailleurs, la RDE a cédé les quatre parts matérielles qu'elle détenait en Sibelga à Interfin avec effet au 31 décembre 2011.

A la même date, la RDE perd sa qualité d'associé de Sibelga.

7. PRISE DE PARTICIPATION EN ATRIAS

Le 9 mai 2011, Sibelga, Eandis, Infrax et Ores ont signé les actes de constitution d'une Clearing House fédérale baptisée Atrias.

Concrètement, une Clearing House est un registre et un système informatique qui gère les données de tous les points de fourniture d'énergie et qui en traite les échanges entre les différents acteurs du marché.

Atrias permettra, entre autres, une harmonisation effective dans les échanges d'informations, une intégration plus efficace des évolutions du marché telles que les compteurs et réseaux intelligents et des économies d'échelle.

Cet engagement s'est traduit par une prise de participation de 25 % du capital social d'Atrias.

III. ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LA RÉALITÉ 2011 ET LA NORME BUDGÉTAIRE/TARIFAIRE

Le résultat de l'exercice se chiffre à 66 599 349,84 €. Il résulte de nos activités:

- ex-supply: 4 155 678,60 €, portant sur la récupération d'anciennes créances commerciales et sur des mouvements sur provisions suite au règlement de litiges avec Electrabel;
- réseaux: 62 443 671,24 €, portant sur des activités:
  - non régulées: - 90 038,27 €, essentiellement l'activité marginale « radiateurs »;
  - régulées: 62 533 709,51 €, constituant notre « core business ».

Ce résultat régulé (hors traitement des soldes) se chiffre à 92 482 959,92 € et se décompose de la façon suivante selon les activités:

	Électricité	Gaz
Rémunération équitable 2011	29 971 265,98 €	27 949 818,48 €
Soldes maîtrisables 2011 (non approuvés)	3 532 009,24 €	5 778 689,71 €
Soldes non maîtrisables 2011 (non approuvés)	20 636 426,46 €	4 614 750,05 €
TOTAL	**54 139 701,68 €**	**38 343 258,24 €**

COMMENTAIRE SUR LES RUBRIQUES

La rémunération équitable est déterminée par la formule inscrite dans les arrêtés tarifaires.

Les soldes constituent les écarts de la réalité par rapport à la norme budgétaire/tarifaire. Ils sont ventilés en soldes:

- maîtrisables, pour ce qui concerne les frais de gestion et d'exploitation dont nous contrôlons les engagements. Dans le cas présent, les soldes maîtrisables sont positifs ce qui signifie que tant en «électricité» qu'en «gaz», les charges réelles sont restées en deçà du budget tarifaire autorisé;
- non maîtrisables, pour ce qui concerne essentiellement
    - les charges et produits exceptionnels;
    - les charges financières (embedded costs);
    - les amortissements;
    - la marge bénéficiaire équitable;
    - les obligations de service public;
    - les suppléments et prélèvements tels l'impôt gaz et les charges de pension;
    - les écarts de volumes (recettes);
    - le coût des pertes.

Dans le cas présent, les soldes non maîtrisables des activités «électricité» et «gaz» constituent un trop perçu (dette) par rapport au marché.

La totalité de ces rubriques donne un résultat régulé courant de 92 482 959,92 €. Celui-ci est compensé par des écritures de régularisation, de couverture de risques et de mouvements sur provisions liés à la détermination des soldes pour un montant global de -29 949 250,41 €. Ceci ramène le résultat régulé à 62 533 709,51 €.

COMMENTAIRE SUR LES TENDANCES

La rémunération équitable a été impactée à la hausse principalement en raison de l'évolution du taux OLO 10 ans qui constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération. À la marge, nos investissements ont été inférieurs au budget tarifaire introduit auprès du régulateur (voir ci-après) ce qui diminue la base de rémunération.

En qui concerne les soldes non maîtrisables, il y a lieu de noter l'impact important des réconciliations des consommations d'exercices écoulés: 2007 (réconciliation définitive), 2008 et 2009 (réconciliations provisoires). Ces réconciliations ont permis à l'intercommunale de récupérer son dû auprès des acteurs du marché.

Pour ce qui concerne les volumes distribués, il a été précisé ci-avant que l'année 2011 peut être considérée comme très chaude par rapport à la normale et surtout par rapport à l'année précédente. Il en résulte des écarts de volumes (recettes) faisant apparaître une évolution à la baisse du Grid Fee gaz facturé.

Or cette évolution à la baisse est moins spectaculaire que l'évolution à la baisse de l'Infeed gaz. Ceci s'explique par l'accumulation d'énergie en compteur (énergie consommée mais non relevée) à la clôture de l'exercice précédent qui est ressortie en 2011 lors de la facturation des décomptes après relevés. Cette énergie en compteur a ainsi atténué la forte tendance à la baisse de l'Infeed.

Pour ce qui concerne le Grid Fee électricité, les commentaires relatifs aux régularisations et à l'énergie en compteur sont également d'application, mais dans une moindre mesure. Par contre, des glissements internes vers des tarifs basse tension plus rémunérateurs entraînent le Grid Fee facturé à la hausse.

EN RÉSUMÉ

Dans notre approche analytique, le résultat de l'exercice 2011 se construit de la manière suivante:

▪ Rémunération équitable «électricité»	29 971 265,98 €
▪ Rémunération équitable «gaz»	27 949 818,48 €
▪ Écritures de régularisation et mouvements sur provisions 2011 pour les activités non maîtrisables - «gaz» (reprise)	4 614 750,05 €
▪ Écritures de régularisation des soldes 2010 suite au contrôle du régulateur - «électricité»	- 2 125,00 €
Résultat régulé	62 533 709,51 €
Résultat non régulé	- 90 038,27 €
Résultat ex-supply	4 155 678,60 €
Résultat de l'exercice	**66 599 349,84 €**

IV. RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 95 ET 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS

1. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2011, tous secteurs confondus, un bénéfice de 66 599 349,84 € pour 57 941 897,55 € l'exercice antérieur. Ceci constitue une augmentation qui trouve sa justification dans les trois éléments suivants:

- la rémunération équitable qui a été influencée à la hausse suite à l'évolution du taux OLO 10 ans;
- le règlement transactionnel entre Sibelga, Electrabel et ECS portant sur des litiges commerciaux qui a poussé le résultat de l'ancienne activité supply à la hausse;
- la reprise de provision correspondant à l'ajustement à la baisse de la couverture du risque régulatoire pour les activités non maîtrisables «gaz».

Le chiffre d'affaires est de 312 871 401,37 € par rapport à 313 428 609,32 € au cours de l'exercice précédent. Ce chiffre relativement stable traduit deux mouvements en sens opposés:

- évolution à la hausse du chiffre d'affaires «électricité»;
- évolution à la baisse du chiffre d'affaires «gaz».

Le chiffre d'affaires est également influencé par les ajustements «bonus-malus» sur les soldes non maîtrisables relatifs à l'exercice 2011.

Ce chiffre d'affaires est complété par d'autres produits d'exploitation qui évoluent de 68 228 052,66 € en 2010 à 49 353 636,96 € en 2011. Ces produits portent sur des récupérations sur facturation de fraudes, bris de scellé, compteurs oubliés, foires et festivités et autres.

Notons qu'en 2010, l'intercommunale a reçu deux subsides exceptionnels de la Région de Bruxelles-Capitale pour un montant de 18 999 771,09 €, ce qui explique la diminution de cette rubrique.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

1.1. Activité « électricité »

- **Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.**

  Elle porte sur 620 378 points de fourniture actifs (EAN).

  Les quantités distribuées sont de 5 086 968 505 kWh, ce qui correspond à une diminution de 3,53 % par rapport à l'exercice précédent. Il y a lieu de préciser que l'énergie en compteur (énergie consommée mais non relevée) n'a pas été prise en compte à ce stade.

  Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 209 921 159,19 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 22 655 569,51 €), ce qui constitue une augmentation de 2,80 %. Cette augmentation n'est pas influencée par les quantités distribuées mais bien par le niveau des tarifs 2011 et par un glissement de tarifs haute tension vers la basse tension.

  Pour rappel, ces tarifs s'inscrivent dans la période régulatoire 2009-2012

- **Les charges d'exploitation sont en diminution de 4,74 %. Il y a lieu de préciser que celles-ci couvrent tant l'activité « électricité » que « gaz ».**

  Parmi ces charges, passons en revue les différents postes:

  Approvisionnements et marchandises

  Ceux-ci sont en diminution de 8,78 %. Dans le respect de la loi sur les marchés publics, ils sont attribués aux conditions économiques les plus favorables compte tenu des critères techniques repris dans les cahiers des charges.

  Par ailleurs, la réconciliation financière entre les acteurs du marché libéralisé pour les exercices 2007 (réconciliation définitive), 2008 et 2009 (réconciliations provisoires) a eu un impact significatif sur la diminution de charges.

  Services et biens divers

  Ceux-ci sont en diminution de 6,84 %. Ils constituent 65,70 % de l'ensemble des charges d'exploitation.

  Parmi les principaux éléments notons:

  - les factures de gestion des filiales BNO et Metrix qui augmentent de 5,06 %;
  - les charges de pension qui restent stables;
  - la sous-entreprise et la consultance dont les charges restent stables;
  - la redevance de voirie qui se tasse suite à la diminution des quantités distribuées (l'indexation des tarifs ne compense que partiellement);
  - les primes URE qui sont en diminution de l'ordre des subsides exceptionnels reçus de la Région de Bruxelles-Capitale au cours de l'exercice précédent.

  Notons également que la réalisation partielle du programme d'investissement a entraîné à la baisse les frais transférés aux immobilisations corporelles ainsi que les achats directs pour investissements.

  Rémunérations, charges sociales et pensions

  Cette rubrique est devenue non significative depuis le transfert du personnel en BNO au 1er octobre 2009.

  Amortissements

  Ceux-ci sont en augmentation de 3,08 %. Notons que l'inscription de la RAB à l'actif du bilan entraîne une plus-value dont la dépréciation est prise en charge dans la rubrique « autres charges d'exploitation » contrairement à la plus-value comptabilisée jusqu'à fin 2009 qui était reprise dans cette rubrique.

  Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la CREG concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

  Réductions de valeur sur stocks

  Celles-ci traduisent l'ajustement permanent de la valorisation des stocks en fonction de l'activité de l'intercommunale et de la réalité économique.

  Provisions pour risques et charges

  Celles-ci sont constituées en prévision de frais, risques ou charges qui sont soit probables soit certains, mais indéterminés quant à leur montant. Le critère d'inclusion dans cette rubrique est le facteur d'« incertitude ».

  Elle constitue une rubrique significative couvrant 21 risques et incertitudes identifiés pour un montant global en augmentation de 7,45 %.

  Comme évoqué ci-avant dans les faits saillants, le niveau global de couverture traduit à l'évidence une politique d'une extrême prudence de l'intercommunale.

  Autres charges d'exploitation

  Cette rubrique est en augmentation significative. Cette augmentation est la conséquence des moins-values sur réalisations de créances commerciales.

  Par ailleurs, comme évoqué ci-avant, cette rubrique comporte entre autres la charge liée à la dépréciation de la plus-value RAB.

- **Le résultat d'exploitation s'élève à 37 233 777,41 € contre 41 748 062,88 € en 2010.**

- **Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 3 359 435,92 € contre 3 018 037,37 € en 2010.**

  La politique consiste à rembourser les emprunts en cours (pour lesquels le taux a déjà été renégocié) sans indemnité de remploi et de placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque.

L'augmentation des charges financières s'explique par le financement des charges du passé dont la rémunération est basée sur le taux OLO 5 ans.

Cette augmentation de charges a été partiellement compensée par une augmentation de produits financiers consécutive à la réalisation d'actifs circulants.

- **Le résultat exceptionnel**

Il constitue globalement un produit de 5 255 984,22 € par rapport à une charge de 6 573 865,96 € au cours de l'exercice précédent.

Les charges portent sur les projets que le marché impose à l'intercommunale tels que Smart Metering et MIG.

Celles-ci sont largement compensées par les produits qui portent d'une part, sur la clôture de dossiers de l'ancienne activité supply et sur le règlement transactionnel avec Electrabel; d'autre part, sur la reprise et l'utilisation de provisions.

- **Ainsi le bénéfice de l'activité « électricité » s'élève à 32 683 092,61 € pour 34 225 376,35 € en 2010 par rapport à un chiffre d'affaires de 196 306 654,14 € pour 192 445 677,74 € en 2010.**

Ce bénéfice se répartit à raison de 13 679 883,86 € pour le secteur « Chaussée » et de 19 003 208,75 € pour le secteur « Quai ».

- **Attendu que le financement de Sibelga est assuré, il n'y a pas de proposition de mouvements au niveau des réserves disponibles.**

1.2. Activité « gaz »

- **Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.**

Les quantités distribuées sont de 10 479 883 894 kWh, ce qui correspond à une diminution de 4,48 %.

Les degrés-jours de l'exercice 2011 sont de 1 928 pour 2703 l'exercice précédent. Par rapport à la normale saisonnière de 2 415, ils sont en déficit de 20,16 %.

Pour rappel, l'énergie en compteur accumulée à la fin de l'exercice précédent a permis de limiter fortement l'impact défavorable des conditions climatiques chaudes de l'exercice écoulé.

Les quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 122 620 036,88 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 11 316 930,66 €), ce qui constitue une augmentation qui s'explique par des opérations de régularisation affectant le montant global facturé au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par les autres produits d'exploitation, doit permettre de couvrir les charges.

- **Les commentaires relatifs aux charges d'exploitation sont les mêmes que pour l'activité « électricité ».**
- **Le résultat d'exploitation s'élève à 36 144 098,62 € contre 32 134 166,23 € en 2010.**
- **Le résultat financier constitue une charge. Celui-ci s'élève à 1 266 145,56 € par rapport à 1 571 912,25 € en 2010.**

Si les commentaires donnés pour l'activité électricité restent d'application, il y a lieu de souligner que les besoins de financement de l'activité courante gaz sont beaucoup moins importants que les besoins en électricité ce qui explique une évolution plus favorable de la charge financière gaz.

- **Le résultat exceptionnel**

Les commentaires donnés globalement ci-dessus sont communs aux activités électricité et gaz

- **Ainsi, le bénéfice de l'activité « gaz » s'élève à 33 916 257,23 € pour 23 716 521,20 € en 2010, par rapport à un chiffre d'affaires de 116 337 233,26 € pour 120 729 243,16 € en 2010.**

Ce bénéfice se répartit à raison de 18 565 606,48 € pour le secteur « Chaussée » et de 15 350 650,75 € pour le secteur « Quai ».

- **Attendu que le financement de Sibelga est assuré, il n'y a pas de proposition de mouvements au niveau des réserves disponibles.**

2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

- **Contexte politique et régulatoire**

Le 11 janvier 2012 est parue au Moniteur belge la loi du 8 janvier 2012 portant modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation.

Cette loi abroge les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sur base desquels les tarifs 2009-2012 avant été fixés et confie au régulateur fédéral CREG le soin de fixer les nouvelles méthodologies applicables pour la détermination des tarifs de distribution.

Jusqu'à l'adoption de ces nouvelles méthodologies tarifaires, la CREG est autorisée à prolonger transitoirement les tarifs existants à la date de publication de la loi ou à prendre toutes autres mesures transitoires utiles.

Compte tenu du transfert de la compétence tarifaire distribution aux Régions, décidé dans le cadre de la dernière réforme de l'État, l'adoption de nouveaux arrêtés tarifaires par la CREG est incertaine et un blocage des tarifs pourrait intervenir en 2013 et 2014, dans l'attente de l'exercice effectif de leur nouvelle compétence par les régulateurs régionaux (Brugel à Bruxelles).

- **Smart Matters**

En septembre 2012, comme requis par les directives européennes, les autorités bruxelloises devront prendre attitude par rapport au déploiement de compteurs intelligents pour

80 % de la population. Elles s'appuieront pour ce faire sur les études techniques, économiques, sociales et environnementales réalisées en la matière courant 2011 et début 2012 par le régulateur Brugel, Sibelga et Bruxelles Environnement.

En fonction des modalités de déploiement du Smart Metering (pour l'électricité et le gaz, pour tous ou limité à certaines catégories, à quel rythme etc.), l'impact sur l'activité de comptage et les investissements sera plus ou moins important.

▸ **Retrait d'Electrabel au 31/12/2012**

La convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseaux en Région de Bruxelles-Capitale signée le 29/09/2003 prévoit le retrait d'Electrabel de l'intercommunale Sibelga au 31/12/2012.

Au terme de cette convention, Interfin rachètera à Electrabel les parts matérielles A2 qui représentent 30 % des parts matérielles A existantes.

▸ **Suppression des secteurs de comptes au 01/01/2013**

L'Assemblée générale extraordinaire de Sibelga, tenue le 19/12/2011, a décidé la suppression des secteurs de comptes au 01/01/2013. Cette décision mène au concept d'une société unique où l'on identifie 2 fluides et où l'on peut isoler les anciennes activités « supply » (jusqu'à extinction). Celle-ci permet de répondre aux exigences du régulateur et d'affecter un résultat unique à Interfin où les 4 secteurs de comptes subsistent.

Le résultat unique de Sibelga sera réparti entre les secteurs d'Interfin de la manière suivante:

- une première répartition en fonction des anciennes activités « supply » qui sont liées aux ex-secteurs pour le solde de cette activité;
- une seconde répartition pour rémunérer les parts E de placement détenues par chaque secteur;
- une troisième répartition portant sur le solde du résultat à affecter pour rémunérer les parts A détenues entre les secteurs « Quai » et « Chaussée » en fonction de la clé économique conventionnelle qui octroie:
  - 38,2 % aux secteurs « Chaussée »;
  - 61,8 % aux secteurs « Quai ».

Au final, avec effet au 01/01/2013, Sibelga aura comme associés les 19 communes disposant chacune de 2 parts matérielles et Interfin qui disposera du solde des parts matérielles.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

6. LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE

Néant.

7. TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

Néant.

8. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie a suivi une politique de type « bon père de famille » qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA).

Ceci termine nos commentaires par rapport aux comptes annuels 2011.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

V. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

ÉLECTIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection:

- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Roland PETIT-JEAN, démissionnaire; la commune d'Anderlecht a désigné Monsieur Oscar DUBRU pour le remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Sylvie BOMELE MOLINGO, démissionnaire; la commune de Molenbeek-Saint-Jean a désigné Monsieur Thierry NAVARRE pour la remplacer.
- d'une commissaire, appelée à achever le mandat précédemment détenu par Madame Vanessa CUEVAS, démissionnaire; la commune d'Ixelles a désigné Madame Solange PITROIPA pour la remplacer.
- d'une commissaire, appelée à achever le mandant de Monsieur Mohamed KHEDDOUMI, démissionnaire; la commune d'Evere a désigné Madame Nicole LEPAGE pour le remplacer.

DÉCHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2010.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2012.

Bruxelles, le 7 mai 2012
Le Conseil d'administration

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU 18 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2011.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 10 mai 2012
Le Collège des commissaires

RAPPORT DES COMMISSAIRES-RÉVISEURS D'ENTREPRISE
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2011 DE LA SCRL SIBELGA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1 384 888 180,65 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 66 599 349,84 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe explicatif

Comme spécifié dans le rapport de gestion, la transposition dans le droit belge des directives européennes relatives au marché de l'énergie a été effectuée le 8 janvier 2012. Cette transposition a un impact régulatoire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie en ce que les arrêtés royaux tarifaires du 2/9/2008 ont été abrogés et que le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans l'attente d'un transfert probable des compétences en la matière vers les régions, le cadre régulatoire dans lequel évolue le GRD reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années. Il est actuellement impossible d'évaluer l'impact économique de ces transferts de compétences sur l'évolution des résultats des GRD et/ou, éventuellement, sur les créances régulatoires actées en comptabilité.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels, à l'exception des risques et incertitudes au-delà de ceux couverts par les provisions constituées. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2010 a été maintenu.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 10 mai 2012

Alain Serckx - Réviseur d'entreprises SCPRL
Représentée par son gérant,
Alain Serckx, réviseur d'entreprises

Fernand Maillard - Réviseur d'entreprises SCPRL
Représentée par son gérant,
Fernand Maillard, réviseur d'entreprises

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

	2011 EUR	2010 EUR
ACTIFS IMMOBILISÉS	1 095 603 559,81	1 068 169 351,20
III. Immobilisations corporelles	**1 091 405 536,90**	**1 063 975 978,29**
A. Terrains et constructions	54 006 277,66	50 018 722,13
B. Installations, machines et outillage	1 017 473 038,14	993 428 086,14
C. Mobilier et matériel roulant	19 656 798,88	20 260 627,17
E. Autres immobillisations corporelles	269 422,22	268 542,85
IV. Immobilisations financières	**4 198 022,91**	**4 193 372,91**
A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 192 459,58
1. Participations	4 192 459,58	4 192 459,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4 650,00	4 192 459,58
1. Participations	4 650,00	4 192 459,58
C. Autres immobilisations financières	913,33	913,33
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	625,00	625,00
ACTIFS CIRCULANTS	289 284 620,84	298 444 577,03
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	**9 834 886,35**	**9 975 650,38**
A. Stocks	7 272 685,27	7 110 750,13
1. Approvisionnements	7 272 685,27	7 110 750,13
B. Commandes en cours d'exécution	2 562 201,08	2 864 900,25
VII. Créances à un an au plus	**107 019 732,84**	**105 005 803,31**
A. Créances commerciales	95 491 900,81	95 946 505,14
B. Autres créances	11 527 832,03	9 059 298,17
VIII. Placements de trésorerie	**31 530 642,53**	**21 340 566,22**
B. Autres placements	31 530 642,53	21 340 566,22
IX. Valeurs disponibles	**6 053 752,17**	**3 689 755,90**
X. Comptes de régularisation	**134 845 606,95**	**158 432 801,22**
TOTAL DE L'ACTIF	1 384 888 180,65	1 366 613 928,23

COMMENTAIRE DE L'ACTIF

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées - Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 158 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2 968,42 / € - 2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 93 parts dans le capital social de la société Atrias (€ 4 650,00 / € 0,00).

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
   Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
   Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks - Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 46 932 371,32 / € 52 584 007,17).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 47 964 497,20 / € 42 395 436,94).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 286 560,41 / € 377 129,34).
- Divers montants restant à régulariser (€ 308 471,88 / € 589 931,69).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des missions de service public en vertu de l'article 26 de l'ordonnance du 19/07/2001 (€ 3 591 809,39 / € 3 583 402,22).
- Montants de TVA (€ 3 080 767,19 / € 4 111 204,46), de cotisations sur l'énergie (€ 5 409,45 / € 2 530,23) et de précomptes restant à récupérer (€ 11 881,40 / € 10 687,92).
- Régularisation de l'impôt des personnes morales à charge de la société privée associée (€ 0,00 / € 4 991,92).
- Cotisations fédérales et redevances électricité restant à récupérer (€ 3 845 111,78 / € 370 013,04).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 751 064,21 / € 731 788,06).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166 920,61 / € 166 920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 74 868,00 / € 77 759,71).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 121 616 430,15 / € 135 095 428,05).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1 488 100,54 / € 1 177 157,98).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 304 977,06 / € 192 304,98).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 11 436 099,20 / € 21 967 910,21).

PASSIF

	2011 EUR	2010 EUR
CAPITAUX PROPRES	**912 046 255,70**	**912 046 255,70**
I. Capital	**554 798 977,08**	**554 798 977,08**
A. Capital souscrit	554 798 977,08	554 798 977,08
II. Primes d'émission	**10 112 499,07**	**10 112 499,07**
III. Plus-values de réévaluation	**250 428 360,99**	**255 645 618,51**
IV. Réserves	**96 706 418,56**	**91 489 161,04**
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	96 504 941,26	91 287 683,74
2. Autres	96 504 941,26	91 287 683,74
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	**122 223 135,17**	**113 754 617,53**
VII. A. Provisions pour risques et charges	**122 223 135,17**	**113 754 617,53**
4. Autres risques et charges	122 223 135,17	113 754 617,53
DETTES	**350 618 789,78**	**340 813 055,00**
VIII. Dettes à plus d'un an	**115 100 395,06**	**129 534 300,57**
A. Dettes financières	16 036 335,57	18 501 811,42
4. Etablissements de crédit	16 036 335,57	18 501 811,42
D. Autres dettes	99 064 059,49	111 032 489,15
IX. Dettes à un an au plus	**185 543 071,34**	**181 003 837,56**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17 640 262,04	21 546 613,01
C. Dettes commerciales	80 165 064,06	76 647 177,35
1. Fournisseurs	80 165 064,06	76 647 177,35
D. Acomptes reçus sur commandes	1 960 347,48	1 712 064,39
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	160 049,75	565 887,77
1. Impôts	160 049,75	565 887,77
F. Autres dettes	85 617 348,01	80 532 095,04
X. Comptes de régularisation	**49 975 323,38**	**30 274 916,87**
TOTAL DU PASSIF	**1 384 888 180,65**	**1 366 613 928,23**

COMMENTAIRE DU PASSIF

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16 425 734 parts sociales A (€ 258 237 177 08 / € 258 237 177,08) et 2 965 618 parts sociales E (€ 296 561 800,00 / € 296 561 800,00).

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 85 097 264,64 / € 79 880 007,12).
- Réserve « Fonds éclairage public » secteur Chaussée Electricité (€ 11 407 676,62 / € 11 407 676,62).

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 456 547,11 / € 5 379 552,27).
- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 6 460 996,64 / € 10 287 343,99).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 25 033 023,42 / € 18 638 683,63).
- Provision constituée pour couvrir le risque « Réconciliation » pour les exercices 2004 à 2006 (€ 29 893 332,65 / € 31 639 070,65).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 19 066 158,59 / € 17 096 431,80).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 7 148 336,66 / € 7 444 273,71).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 477 120,10 / € 1 654 543,49).
- Provision constituée en vue de couvrir des litiges IT (Attachmate et Oracle) (€ 1 371 862,77 / € 0,00).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94 612,50 / € 94 612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque régulatoire (€ 26 221 144,73 / € 21 520 105,49).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Établissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant:
- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€ 5 671 832,38 / € 9 448 234,97);
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 11 968 429,66 / € 12 098 378,04).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1 488 100,54 / € 1 177 157,98) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 472 246,94 / € 534 906,41).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre:
- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 158 058,93 / € 565 887,77);
- les cotisations sur énergie (€ 1 990,82 / € 0,00).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent:
- les dividendes restant à payer aux associés (€ 66 599 349,84 / € 60 922 616,65);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9 619 680,10 / € 9 706 594,26);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 6 530 853,91 / € 5 940 942,85);
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€ 718 338,06 / € 763 421,78);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 36 645,95 / € 40 478,24);
- le solde du 1er « Fonds éclairage public » (€ 3 978,44 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 2 108 501,71 / € 3 154 062,82).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend:
- les provisions pour charges financières (€ 402 916,95 / € 473 198,68);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 11 564 473,42 / € 13 681 896,86);
- les soldes non maîtrisables pour exercices régulatoires en cours (bonus-malus CREG) (€ 36 600 770,99 / € 15 965 546,85);
- divers montants restant à régulariser (€ 1 407 162,02 / € 154 274,48).

COMPTE DE RÉSULTATS

		2011 EUR	2010 EUR
I.	**Ventes et prestations**	**361 922 339,16**	**382 371 253,95**
	A. Chiffre d'affaires	312 871 401,37	313 428 609,32
	B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-302 699,17	714 591,97
	D. Autres produits d'exploitation	49 353 636,96	68 228 052,66
II.	**Coût des ventes et des prestations**	**-294 962 036,49**	**-309 654 910,89**
	A. Approvisionnements et marchandises	30 321 611,30	33 232 623,46
	1. Achats	30 623 433,84	33 569 159,74
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-301 822,54	-336 536,28
	B. Services et biens divers	193 792 520,40	208 012 171,83
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	22 462,98	21 996,09
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	41 053 007,32	39 825 380,49
	E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	139 887,40	146 165,83
	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	14 336 540,04	18 153 941,59
	G. Autres charges d'exploitation	15 296 007,05	10 262 631,60
III.	**Bénéfice d'exploitation**	**66 960 302,67**	**72 716 343,06**
IV.	**Produits financiers**	**485 446,36**	**194 987,84**
	A. Produits des immobilisations financières	7 657,47	6 989,47
	B. Produits des actifs circulants	23 553,47	36 903,86
	C. Autres produits financiers	454 235,42	151 094,51
V.	**Charges financières**	**-5 019 840,86**	**-4 326 026,16**
	A. Charges des dettes	5 004 159,34	4 319 851,46
	C. Autres charges financières	15 681,52	6 174,70
VI.	**Bénéfice courant avant impôts**	**62 425 908,17**	**68 585 304,74**
VII.	**Produits exceptionnels**	**2 945 116,09**	**2 321 596,90**
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	305 959,04	617 830,80
	E. Autres produits exceptionnels	2 639 157,05	1 703 766,10
VIII.	**Charges exceptionnelles**	**2 310 868,13**	**-8 895 462,86**
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	-5 562 063,36	5 262 291,79
	E. Autres charges exceptionnelles	3 251 195,23	3 633 171,07
IX.	**Bénéfice de l'exercice avant impôts**	**67 681 892,39**	**62 011 438,78**
X.	**Impôts sur le résultat**	**-1 082 542,55**	**-4 069 541,23**
	A. Impôts	1 082 542,55	4 069 541,23
XI.	**Bénéfice de l'exercice**	**66 599 349,84**	**57 941 897,55**
XIII.	**Bénéfice de l'exercice à affecter**	**66 599 349,84**	**57 941 897,55**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	2011 EUR	2010 EUR
A. Bénéfice à affecter	**66 599 349,84**	**57 941 897,55**
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	66 599 349,84	57 941 897,55
B. Prélèvements sur les capitaux propres	**0,00**	
2. Sur les réserves	0,00	116 561 213,50
F. Bénéfice à distribuer	**-66 599 349,84**	**-174 503 111,05**
1. Rémunération du capital	-66 599 349,84	-174 503 111,05

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

	2011 Électricité EUR	2011 Gaz EUR	2010 Électricité EUR	2011 Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ				
RÉSULTATS D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation	**214 076 888,20**	**124 903 500,05**	**205 407 391,40**	**117 603 491,10**
Redevances réseaux GRD	209 921 159,19	122 620 036,88	204 199 074,42	117 169 542,85
Autres produits	4 155 729,01	2 283 463,17	790 755,89	433 948,25
Frais de distribution	**-86 191 378,74**	**-45 697 414,54**	**-87 502 266,77**	**-45 041 466,78**
Entretien	-18 314 796,60	-8 716 100,16	-18 719 960,26	-10 458 375,65
Services techniques	-29 223 621,55	-19 977 493,10	-28 928 356,93	-18 812 366,72
Services généraux (hors pensions)	-32 384 014,68	-21 398 705,75	-30 269 124,48	-20 708 677,88
Services à la clientèle et commerciaux	-2 285 127,42	-1 741 433,86	-2 491 128,08	-1 864 444,82
Services logistiques	-5 780 439,98	-3 816 480,87	-3 816 707,21	-2 553 410,81
Gestion du système	-5 865 200,52	-4 849 437,87	-5 119 920,96	-4 471 323,21
Mesure et comptage	-10 868 752,35	-6 458 255,35	-11 622 247,21	-7 005 091,06
Redevances de voirie	-22 655 569,51	-11 316 930,66	-22 757 154,88	-11 544 902,94
Redevances diverses	-1 281 981,83	-540 412,91	-1 210 657,56	-536 433,90
Couvertures des pertes réseaux	-6 246 597,35	0,00	-10 700 111,48	0,00
Travaux pour compte de tiers	-1 099 973,49	-91 961,60	-1 300 320,59	-42 054,77
Frais récupérés et transférés	49 814 696,54	33 209 797,59	49 433 422,87	32 955 614,98
Amortissements et désaffectations (régulé)	**-27 298 469,27**	**-20 227 994,09**	**-26 553 001,54**	**-19 723 589,68**
Pensions (capitaux et rentes)	**-13 526 502,51**	**-9 584 926,75**	**-13 842 664,93**	**-10 431 313,94**

	2011 Électricité EUR	2011 Gaz EUR	2010 Électricité EUR	2010 Gaz EUR
Obligations de service public (OSP)	**-21 428 530,70**	**-7 529 996,91**	**-19 932 035,31**	**-7 011 689,97**
Charges	-38 234 614,01	-7 529 996,91	-36 581 771,14	-7 011 689,97
Recettes	16 806 083,31	0,00	16 649 735,83	0,00
Activites non régulées	**71 592,16**	**-161 630,22**	**-328 327,92**	**-204 668,24**
Résultats sur créances irrécouvrables	**-1 714 447,98**	**-1 306 305,55**	**286 701,47**	**243 022,99**
Bonus-malus CREG	**-26 788 632,80**	**-9 236 777,11**	**-15 849 830,45**	**-3 311 497,92**
Produits et charges divers	**33 259,05**	**4 985 643,74**	**62 096,93**	**11 878,67**
RÉSULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-540 916,44	-439 649,78	-669 338,39	-600 640,70
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	-519 576,74	947 339,36	-202 256,90	355 752,86
Intérêts sur capitaux-pensions	-2 313 845,20	-1 709 747,92	-1 718 610,57	-1 271 520,86
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	0,00	0,00	-46 176,53	-13 564,41
Produits et charges divers	14 902,46	-64 087,22	-381 654,98	-41 939,14
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS				
Produits et charges divers	-1 188 060,68	-39 296,92	-4 502 682,34	-2 935 241,09
Impôts	-3 188,20	-922 398,91	-1 966,82	-3 910 491,69
Bénéfice de l'exercice	**32 683 092,61**	**33 916 257,23**	**34 225 376,35**	**23 716 521,20**
Prélèvements sur les réserves	0,00	0,00	7 854 216,29	108 706 997,21
Bénéfice à distribuer	**32 683 092,61**	**33 916 257,23**	**42 079 592,64**	**132 423 518,41**
Dividendes à Interfin	-24 176 233,70	-26 938 443,19	-29 550 702,96	-105 997 924,03
Dividendes à R.D.E.	0,00	0,00	-10 789,62	-108 869,50
Dividendes aux communes associées	-81,23	-86,35	-119,29	-299,14
Dividendes à la société privée	-8 506 777,68	-6 977 727,69	-12 517 980,77	-26 316 425,74

ANNEXE

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	72 801 050,91
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	5 682 991,91	
Cessions et désaffectations	8171	277 914,17	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	78 206 128,65	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxx	1 243 712,58
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231	25 381,88	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1 218 330,70	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxx	24 026 041,36
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1 403 203,64	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	11 063,31	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	25 418 181,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	54 006 277,66	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 277 704 503,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	72 044 073,06	
Cessions et désaffectations	8172	12 275 429,84	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 337 473 146,23	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxx	254 507 726,55
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	5 194 035,23	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	249 313 691,32	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxx	538 784 143,42
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	33 400 769,95	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292	6 970 773,45	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	9 841 887,41	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	569 313 799,41	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	1 017 473 038,14	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxx	53 803 597,48
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	5 590 769,90	
Cessions et désaffectations	8173	9 822 909,97	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	49 571 457,41	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	2 159,59	
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	2 159,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxx	33 542 970,31
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6 131 040,21	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	9 757 192,40	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	29 916 818,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	19 656 798,88	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxx	878 284,85
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	147 019,37	
Cessions et désaffectations	8175	435 336,68	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	589 967,54	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxx	609 742,00
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	117 993,52	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	407 190,20	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	320 545,32	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	269 422,22	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxx	4 195 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxx	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4 192 459,58	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	4 650,00	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	4 650,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	4 650,00	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622	xxx	
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxx	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxx	625,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	625,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
1) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 681 304 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99		31/12/2011	EUR	16 598,39	1 840,66
2) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881.278.355 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Fixe	98	98		31/12/2011	EUR	19 567,99	2 105,16
3) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 565 793 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	6 336	99		31/12/2011	EUR	162 458,76	1 866,85
4) ATRIAS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0836.258.873 Galerie Ravenstein 4 boîte 2, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	93	25		31/12/2011	EUR	18 600,00	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	5 450 000,00	5 373 534,82
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 450 000,00	5 373 534,82
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	26 080 642,53	15 967 031,40

COMPTES DE RÉGULARISATON	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
1) Frais de gestion pour capitaux-pensions liquidés	111 032 489,15
2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées	10 583 941,00
3) Bonus-malus CREG	11 431 943,43
4) Énergie en compteurs	1 488 100,54

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

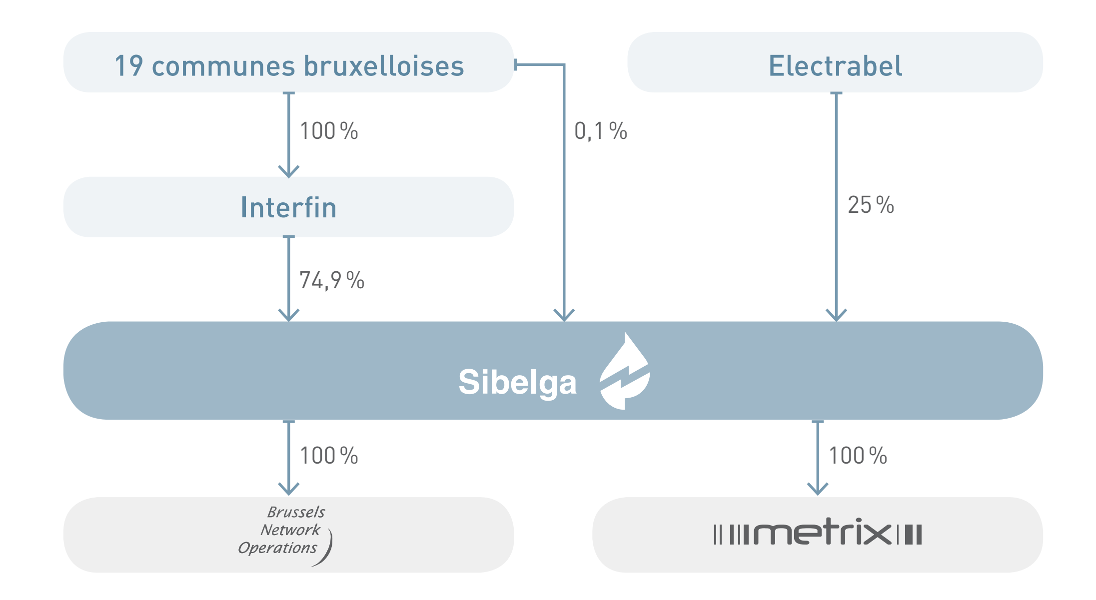
	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxx	554 798 977,08
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	554 798 977,08	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		258 237 177,08	16 425 734
2) Parts E		296 561 800,00	2 965 618
Actions nominatives	8702	xxx	19 391 352
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	xxx	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxx
Capital appelé, non versé	8712	xxx	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761		
Nombre de voix qui y sont attachées	8762		
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
Nombre de parts détenues par les filiales	8781		

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
1) Prov. réconciliation 2004-2006	29 893 332,65
2) Prov. créances irrécouvrables et recouvrement	31 494 020,06
3) Prov. Rest-Term	19 066 158,59
4) Prov. selon recommandation C.C.(gaz) 2003/13	5 456 547,11
5) Prov. risque régulatoire	26 221 144,73
6) Prov. assainissement sites	7 148 336,66
7) Prov. pour litige IT	1 371 862,77

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	5 671 832,38
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	5 671 832,38
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	11 968 429,66
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	17 640 262,04
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	10 853 631,88
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	10 853 631,88
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	43 702 327,30
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	54 555 959,18
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	5 182 703,69
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	5 182 703,69
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	55 361 732,19
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	60 544 435,88

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1 990,82
Dettes fiscales estimées	450	158 058,93
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
1) Primes URE/URG	11 564 473,42
2) Bonus/malus CREG	36 600 770,99

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre effectif d'heures prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions	624	22 462,98	21 996,09
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	139 887,40	146 165,83
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	26 500 363,65	37 404 596,47
Utilisations et reprises	9116	12 163 823,61	19 250 654,88
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	28 790,56	25 231,88
Autres	641/8	15 267 216,49	10 237 399,72
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		12
Frais pour l'entreprise	617		211,91

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Plus-values sur placements		408 954,51	139 467,13
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			

	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
Ventilation des autres produits exceptionnels		
1) Règl. transactionnel entre Electrabel et Sibelga	2 633 664,48	
2) Projet Smart Metering	5 492,57	
Ventilation des autres charges exceptionnelles		
1) Assainissement sites	295 937,05	
2) Projets MIG et Smart Metering	1 209 520,21	
3) Règl. transactionnel entre Electrabel et Sibelga	1 745 737,97	

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1 082 542,54	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	924 483,61	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	0	
Suppléments d'impôts estimés	9137	158 058,93	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	0,01	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	0,01	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice			
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
Autres latences actives			
Latences passives	9144		
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	70 512 949,13	64 466 818,56
Par l'entreprise	9146	113 656 962,23	103 023 167,03
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	42 881,92	48 922,37
Précompte mobilier	9148	4 296 365,45	8 509 058,09

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ ÉFFECTUÉES

Garanties pluriannuelles données à diverses communes

Garanties données par divers fournisseurs

Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale

Engagements de la clientèle pour les appareils en location

Garanties locatives

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	4 192 459,58	4 192 459,58
Participations	(280)	4 192 459,58	4 192 459,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	20 250,78	140,39
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	20 250,78	140,39
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	26 670 618,01	23 128 354,90
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	26 670 618,01	23 128 354,90
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	5 491,66	5 311,44
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	4 650,00	
Participations	(282)	4 650,00	
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	551 696,99	1 428 391,94
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	551 696,99	1 428 391,94
Dettes	9352	119 991 746,71	134 717 290,79
À plus d'un an	9362	99 064 059,49	111 032 489,15
À un an au plus	9372	20 927 687,22	23 684 801,64

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de la société.

RELATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice
AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	359 816,28
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	7 780,08
AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	24 400,80
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	9 600,00
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la raison suivante:

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 $2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 74,59 % des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897
Quai des Usines 16,
1000 Bruxelles-ville, Belgique

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation:

INTERFIN SRCL
BE 0222.944.897
Quai des Usines 16,
1000 Bruxelles-ville, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidées.
Il ne s'agit pas d'information données pour l'ensemble le plus grand.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition
Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires
Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers
Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement desdites installations.

Amortissements
Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants
- 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- 2% sur les câbles basse et moyenne tension repris sous la rubrique III B
- 2% sur les canalisations basse et moyenne pression reprises sous la rubrique III B
- 10% sur les compteurs «Automatic Meter Reading» repris sous la rubrique III B
- 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- 20% sur le matériel roulant repris sous la rubrique III C
- 33,33% sur le matériel informatique repris sous la rubrique III C
- 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

Différence initiale entre la RAB (Regulated Asset Base) et la valeur comptable des immobilisations corporelles
Jusque fin 2009, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité de Sibelga s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à Sibelga d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux («WACC: weighted average cost of capital») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce, quelle que soit la structure financière réelle du GRD.

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées (RAB), majorée ou réduite du fonds de roulement.

La valeur initiale des capitaux investis (iRAB) a été déterminée sur base d'un inventaire technique des immobilisations corporelles valorisées à leur valeur économique au 31.12.2001 pour les immobilisations corporelles électricité et au 31.12.2002 pour les immobilisations corporelles gaz.

Les arrêtés tarifaires imposent que la RAB évolue selon la formule suivante:
RABn = iRAB + investissements n
- amortissements n - désaffectations n.

La CREG exige de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD.

Sibelga a décidé de comptabiliser à partir de 2010 la RAB dans ses comptes et a, pour cette raison:
→ annulé les plus-values historiques dans ses comptes,
→ comptabilisé la différence entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles (non réévaluée) au 31/12/2009. Cette différence dénommée plus-value RAB est comptabilisée dans des rubriques séparées des immobilisations corporelles.

L'article 5 §1er de l'A.R. du 2 septembre 2008 stipule que la partie de la plus-value RAB relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée doit être déduite annuellement de la RAB. Cette déduction de la plus-value «est reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire (2009-2012). À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les quatre années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire».

Sibelga a appliqué cette disposition à partir de l'exercice comptable 2010.

2. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré. Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins. Les articles non mouvementés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique:
→ s'ils sont non utilisables, ils seront rebutés à 100%;
→ s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

Dans les autres cas, les articles conservent leur valeur d'origine.

3. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie, travaux et divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.
Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation).

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

5. DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

6. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.